LISTE DES FEUILLES

A1- NOTES GÉNÉRALES

A2-FAÇADE AVANT

A3-FAÇADES DROITE ET GAUCHE

A4- FAÇADE ARRIÈRE

A5- PLAN DU SOUS-SOL

A6- PLAN DU REZ-DE-CHAUSSÉE

A7- PLAN DES ÉTAGE 01

A8- PLAN DES ÉTAGE 02

A9- PLAN DE TOITURE

A10- COUPES ET DÉTAILS

NOTES GENERALES :

DIVERS:
LES COTES EXTERIEURS SONT TOUJOURS PRISENT À L'EXTERIEUR DE LA FONDATION.

S'ASSURER DE LA CONTINUITÉ DES PARES-AIR ET PARE-VAPEUR, SCELLER LES JOINTS AVEC DU RUBAN ADHÉSIF, PREVOIR L'INSTALLATION DE TOUS LES SOUINS SOUPLES ET RIGIDES SELON L'APPLICATION.

PREVOIR UNE PENTE DE 2% mn. VERS LA RUE ET COORDONNER AVEC LE PROPRIÉTAIRE POUR LA FINITION DU TERRAIN.

ITEMS A COORDONNER AVEC LE PROPRIETAIRE :
-APPAREILS DE PLOMBERIE,
-FIXTURES ELECTRIQUES,
-SORTIES ELECTRIQUES,
-TELEPHONE ET ALARME,
-BALAYEUSE CENTRALE,
-REVETEMENT ET FINITION,
-PORTES ET FENETRES,
-L'INSTALLATION DE GOUTTIERES,
-ECHANGEUR D'AIR,
-ESCALIER ET RAMPE,
-ETC,

AJOUTER UN CONTREPLAQUE 5/8" SOUS LES REVETEMENTS DE CERAMIQUES OU BETON NIVELEUR.

DIMENSIONS DES PORTES ET FENETRES SONT NOMINALES, VEUILLEZ COORDONNER AVEC LE FABRICANT.
L'ENTREPRENEUR DEVRA VERIFIER TOUTES LES DIMENSIONS SUR LE CHANTIER AVANT LE DEBUT DES TRAVAUX ET EN CAS D'ERREUR OU OMISSION, EN AVISER LE PROPRIETAIRE LE PLUS TOT POSSIBLE.

AUCUNE MESURE NE DOIT ETRE PRISE A L'ECHELLE SUR LES PLANS.

PREVOIR MECANISME CAPABLE DE BLOQUER LA PARTIE BATTANTE OU COULISSANTE DES FENETRES ET DE LIMITER L'OUVERTURE VERTICALEMENT OU HORIZONTALEMENT A PLUS DE 4", SI L'APPUI DE LA FENETRE EST INFERIEUR A 36" COTE INTERIEUR DE LA PIÈCE ET SI LE NIVEAU DE PLANCHER SOUS CETTE FENETRE EST SITUE A PLUS DE 24" AU DESSUS D'UN AUTRE PLANCHER OU SOL SITUE DE L'AUTRE COTE DE CETTE FENETRE.

EFFICACITE ENERGETIQUE:
CE PLAN DOIT RENCONTRER LES EXIGENCES DU CODE SUR L'EFFICACITE ENERGÉTIQUE PARTIE 2, REGLEMENT APPLICABLE AUX BATIMENTS DONT L'USAGE PRINCIPAL EST DU GROUPE "C" ET QUI NABRITE QUES DES LOGEMENTS, BATIMENT D'AU PLUS 600m2 DONT LA HAUTEUR DE BATIMENT EST D'AU PLUS 3 ETAGES, L'ISOLATION, L'ETANCHEITE ET LE SCELLEMENT DOIVENT ETRE EXECUTES AVEC SOINS ET RESPECTER LES DETAILS EMS PAR LA REGIE DU BATIMENT.

STRUCTURE:
LES ELEMENTS STRUCTURAUX TELS QUE, POUTRE, FERMES DE TOIT, MUR PORTEUR, LINTEAUX, BÉTON ET ARMATURE ETC, DOIVENT ETRE CALCULES ET APPROUVES PAR UN INGENIEUR, LES INFORMATIONS INDIQUEES AUX PLANS SONT A TITRE INDICATIF SEULEMENT.

FONDATION 8" (POUR DU REVETEMENT DE DECLIN OU AUTRE)
FONDATION 10" (POUR DE LA MACONNERIE)

ARMATURE VOIR INGÉNIEUR

EFFECTUER DES TESTS DE SOL REQUIS AVANT LE DEBUT DES TRAVAUX ET AJUSTER LES DIMENSIONS DES FONDATIONS ET SEMELLES EN CONSEQUENCE DES RESULTATS, L'ENTREPRENEUR EST RESPONSABLE DES DECISIONS.

LES NIVEAUX DE FONDATIONS SONT A COORDONNER SUR PLACE.

DOUBLER LES SOLIVES SOUS LES MURS PORTEURS ET AUTOUR DU PUIT D'ESCALIER, CROIX DE ST-ANDRE A TOUS LES 7' max, LES ENTREMISES DES POUTRES D'ACIER S'APPUYANT SUR UN MUR EXTERIEUR DOIVENT ETRE ISOLÉES SUR UNE DISTANCE DE 24" mn. A L'URETHANE GICLEE.

LA CONSTRUCTION DU PLANCHER DU 1 ER ETAGE DEVRA PRECEDER LE REMBLAYAGE DES FONDATIONS.

ELECTRICITE:
EFFECTUER LES TRAVAUX SELON LE CODE EN VIGUEUR.

LOCALISER L'ENTRÉE ÉLECTRIQUE AVEC LE PROPRIETAIRE, CALCULER SA CAPACITE DE FACON SUFFISANTE SELON LES BESOINS DU PROPRIETAIRE.

INSTALLER UN DETECTEUR DE FUMEE ELECTRIQUE ET PILES A CHAQUE ÉTAGE (VOIR CODE)

FERMES DE TOITURE:
L'ENTREPRENEUR GENERAL DEVRA COORDONNER AVEC LE FABRICANT LES DIMENSIONS DES FERMES INSCRITES SUR LES PLANS AVANT LEUR FABRICATION.

EFFECTUER LES AJUSTEMENTS NECESSAIRES AUX BESOIN. INSTALLER LES CONTREVENTEMENTS REQUIS.

COORDONNER AVEC L'ENTREPRENEUR POUR LES ELEMENTS PORTEURS NECESSAIRES.

PLOMBERIE ET MECANIQUE:
EFFECTUER LES TRAVAUX SELON LE CODE EN VIGUEUR.

INSTALLER UN RESEAU DE POMPE SUBMERSIBLE AU SOUS-SOL.

INSTALLER DES CHEMINEES DE DRAIN POUR L'ENTRETIENT DE CELUI-CI.

INSTALLER DES CONDUITS ET UN VENTILATEUR D'EXTRACTION POUR LE GAZ DE TYPE RADON, SELON LES EXIGENCES DU CODE NATIONAL DU BATIMENT.

PREVOIR UN DRAIN AU SOUS-SOL

COORDONNER AVEC LE PROPRIETAIRE:
-L'ENTREE D'EAU
-LES SORTIES D'EAU EXTERIEUR ET GARAGE
-LA CAPACITE DU RÉSERVOIR D'EAU CHAUDE

AUTO CONSTRUCTION:
LE CLIENT QUI DECIDE DE S'AUTO-CONSTRUIRE EST RESPONSABLE DES SES CHOIX DE SOUS-TRAITANTS.

IL EST EGALEMENT RESPONSABLE DE VALIDER LES QUALIFICATIONS DE CES DERNIERS.

L'ARCHITECTE OU DESSINATEUR N'EST PAS RESPONSABLE DES DECISIONS PRISES AU CHANTIER ET QUI DIFFERENT DES PLANS.

EN CAS D'INCERTITUDES, LE CLIENT DOIT CLARIFIER CES DERNIERES AUPRES DE CELUI-CI AVANT D'EXECUTER CETTE PARTIE D'OUVRAGE.

L'ENTREPRENEUR AYANT LA TACHE DE COORDONNER L'IMPLICATION DE CHAQUE SOUS-TRAITANT ET L'IMPLICATION DE TOUT CHANGEMENT SUR LES AUTRES CORPS DE METIER, L'AUTO-CONSTRUCTEUR DEVRA ASSURER CETTE RESPONSABILITÉ.

MISE EN GARDE:
L'ENTREPRENEUR DEVRA EFFECTUER LES RECHERCHES ET PRENDRE L'INFORMATION NECESSAIRE AUPRES DES AUTORITES COMPETENTES ET CONCERNEES AVANT TOUTE EXCAVATION AFIN DE LOCALISER TOUTES CONDUITES OU FILS SOUTERRAINS.

AVANT LE DEBUT DES TRAVAUX, L'ENTREPRENEUR GENERAL DOIT S'ASSURER QUE LE PROJET REPOND EN TOUS POINTS AUX EXIGENCES DE LA MUNICIPALITE.

LA CONSTRUCTION DEVRA ETRE EXECUTE SELON LES NORMES DU CNB EN VIGUEUR

NOTE SUPPLÉMENTAIRE SUR LES FENETRES

REMARQUES:
LES FENETRES DEVRONT ETRE CONFORMES AU CODE EN VIGUEUR DANS LA MUNICIPALITE OU LA MAISON SERA CONSTRUITE.

CHAQUE CHAMBRE DOIT AVOIR AU MOINS UNE FENETRE OU PORTE EXTERIEUR.

LA FENETRE MENTIONNÉE CI-HAUT DOIT :

OFFRIR UN OUVERTURE DEGAGEE D'UNE SURFACE D'AU MOINS 0.35m2 (3.77 pi.ca2), SANS AUCUNE DIMENSION INFÉRIEUR A 380mm (15").

MAINTENIR UNE OUVERTURE SANS L'AIDE DE MOYEN OU DE SUPPORT DURANT UNE URGENCE.

LES GRANDEURS DE FENETRES DEVRONT ETRE AJUSTEES SELON LE TYPE DE FENETRE CHOISI ET LA DISPONIBILITE DU PRODUIT CHEZ LE FABRICANT.

SÉPARATION COUPE FEU

REMARQUES:
1-LORSQUE DEUX LOGEMENTS NE SONT PAS SUPERPOSES, LES DEGRES DE RESISTANCES AU FEU DEMANDES A L'ARTICLE 9.10.8.1 NE SONT PAS REQUIS SELON L'ARTICLE 9.10.8.10.

2-UN LOGEMENT D'AU MOINS DEUX ETAGES, SOUS-SOL INCLUS, DOIT ETRE ISOLÉ DU RESTE DU RESTE DU BATIMENT PAR UNE SEPARATION COUPE-FEU D'UNE HEURE mn. (ARTICLE 9.10.4.14.3)

3-NOTES SUR LES MURS MITOYENS AUX MAISONS DE VILLE
-CHAQUE MAISON DE VILLE DOIT ETRE IMPLANTÉE SUR UN LOT DISTINCT.
-SI CHAQUE MAISON DE VILLE EST CONSTRUITE SUR UN LOT DISTINCT, ELLE DOIT AVOIR UN MUR MITOYEN SUR LA LIMITE DE LOT.
-UN MUR MITOYEN DOIT ETRE CONSTRUIT COMME UN MUR COUPE-FEU (ART. 9.10.11.1)
-PAR CONTRE, DANS UNE HABITATIO OU IL NY A PAS DEUX LOGEMENTS L'UN AU DESSUS DE L'AUTRE, IL N'EST PAS OBLIGATOIRE QUE LE MUR MITOYEN SOIT CONSTRUIT COMME UN MUR COUPE-FEU S'IL EST CONSTRUIT COMME UNE SEPARATION COUPE-FEU AYANT UN DEGRE DE RESISTANCE AU FEU DE 1H mn.

ÉTUDE DU CODE CONSTRUCTION DU QUÉBEC 2010

TYPE DU PROJET:	NOUVELLE CONSTRUCTION	
AIRE DU BÂTIMENT:	5018 p.ca	466,18 m²
HAUTEUR DU BÂTIMENT EN ÉTAGE:	03 ÉTAGES	
NOMBRE DE SOUS-SOL:	01 SOUS-SOL	
MÉZZANNINES:	NON	
NOMBRE DE RUES:	01	
CLASSIFICATION:	GROUPE C (3.2.2.51.1)	
USAGE PRINCIPAL:	HABITATIONS	
CONSTRUCTION:	COMBUSTIBLE	
GICLEURS:	NON	
RÉSISTANCE AU FEU: - PLANCHER	EXIGÉ 1 HR	
SÉPARATION DES SUITES :	EXIGÉ 1 HR	
SÉPARATION DES CORRIDORS COMMUNS :	EXIGÉ 1 HR	
NOMBRE D'ISSUES:	02	
DISTANCE DE PARCOURS:	00 m	

NOTE:
TOUS LES ÉLÉMENTS STRUCTURAUX DEVRONT ÊTRE RECOUVERT DE 2 GYPSES 5/8" TYPE X

NOTES:
-POUR L'ÉCLAIRAGE DES SORTIES D'URGENCES, UTILISER LA PARTIE DU CODE (3.2.7.1-3.7.3)
-LE SYSTÈME ÉLECTRIQUE DE SECOURS DOIT AVOIR UNE DEGRÉ DE RÉSISTANCE AU FEU (DRF) DE 1HR
- LES PORTES D'ISSUES DOIVENT ÊTRE MUNIES D'UN DISPOSITIF DE FERMETURE AUTOMATIQUE

NOTES GENERALES :

L'ENTREPRENEUR DEVRA VERIFIER TOUTES LES DIMENSIONS, MESURES, PLANS ET SPECIFICATIONS AINSI QUE L'ETAT DES

LIEUX, ET DOIT FAIRE PART A L'ARCHITECTE DE TOUTES ERREURS, ANOMALIES OU OMISSIONS AUX PLANS AVANT LE DEBUT DES TRAVAUX.

L'ENTREPRENEUR EST RESPONSABLE DE L'EXECUTION DE TOUS MENUS TRAVAUX QUI NE SERAIENT PAS SPECIFIES AUX PLANS MAIS QUI SONT USUELS ET NÉCESSAIRES AU PARACHEVEMENT DES TRAVAUX, AFIN DE RENDRE LES TRAVAUX CONFORMES A L'USAGE AUXQUELS ILS SONT DESTINES.

TOUS LES ÉQUIVALENTS PROPOSÉS DOIVENT ÊTRES DE QUALITÉ ÉGALE OU SUPÉRIEURE AUX SPECIFICATIONS ET DOIVENT ÊTRE APPROUVES PAR L'ARCHITECTE.

TOUS LES PLANS DOIVENT ÊTRE LUS EN CONJONCTION AVEC LES PLANS EMIS PAR LES INGENIEURS EN ÉLECTRICITE, STRUCTURE ET MECANIQUE.

L'ENTREPRENEUR NE DOIT JAMAIS MESURER DIRECTEMENT SUR LES PLANS ET TOUJOURS SE REFERER AUX COTES.

L'ENTREPRENEUR DOIT RAMASSER ET ENLEVER LES DECHETS ET DOIT NETTOYER LES LOCAUX AVANT DE TERMINER SON CONTRAT.

L'ENTREPRENEUR DOIT REPARER TOUTES LES SURFACES EXISTANTES @ REPEINDRE OU RENOVER

TOUS LES MATERIAUX DOIVENT ETRES INSTALLES SELON LES INSTRUCTIONS ÉCRITES DE LEUR FABRICANT.

NO	DATE	MODIFICATIONS	REPÈRES
03	19/02/19	ÉMIS POUR PERMIS	
02	30/01/19	ÉMIS POUR PERMIS	
01	23/08/18	ÉMIS POUR PERMIS	

NOTES IMPORTANTES

VÉRIFIER LES CONDITIONS EXISTANTES SUR LE CHANTIER ET AJUSTER AU BESOIN.
TOUS LES TRAVAUX SERONT EXÉCUTÉS :

- SELON LES STANDARDS ÉTABLIS ET CONFORMÉMENT AUX EXIGENCES DES CODES EN VIGUEUR;
- SELON LES RÉGLES DE L'ART.
- S'IL Y A LIEUX EN CONFORMITÉ AVEC LES RECOMMENDATIONS DES FABRICANTS ET DE L'INGÉNIEUR.

-TOUS LES ÉLÉMENTS DE STRUCTURES DEVRONT ÊTRE APROUVÉ PAR L'INGÉNIEUR DES FOURNISSEURS

-LES COTES ONT PRIORITÉ SUR LES DESSINS ET LES MESURES PRISES À L'ÉCHELLE

GROUPE AGC
514.692.0626 438-288-0999
INFO@GROUPEAGC.COM
WWW.GROUPEAGC.COM

Conception architecturale
MARC POIRIER
a-r-c-h-i-t-e-c-t-u-r-e
43 ave de Monfleur
Candiac
J5R 3P4. (514)923-7701
mpoirier@conceptmpdesign.com

PROJET:
16 LOGEMENTS
ST-JEAN-SUR-RICHELIEU

CLIENT:
CHRISTIAN BOIRE

PROJET:
171116

TITRE DU DESSIN:
ÉTUDE DE CODE ET NOTES GÉNÉRALE

19/02/2019	M.C.	A1
1/4"= 1'-0"	Y.P.	

SCEAU:

01 A2 ÉLÉVATION AVANT
Echelle: 1/4"= 1'-0"

NOTES GENERALES :

L'ENTREPRENEUR DEVRA VERIFIER TOUTES LES DIMENSIONS, MESURES, PLANS ET SPECIFICATIONS AINSI QUE L'ETAT DES

LIEUX, ET DOIT FAIRE PART A L'ARCHITECTE DE TOUTES ERREURS, ANOMALIES OU OMISSIONS AUX PLANS AVANT LE DEBUT DES TRAVAUX.

L'ENTREPRENEUR EST RESPONSABLE DE L'EXECUTION DE TOUS MENUS TRAVAUX QUI NE SERAIENT PAS SPECIFIES AUX PLANS MAIS QUI SONT USUELS ET NECESSAIRES AU PARACHEVEMENT DES TRAVAUX, AFIN DE RENDRE LES TRAVAUX CONFORMES A L'USAGE AUXQUELS ILS SONT DESTINES.

TOUS LES EQUIVALENTS PROPOSES DOIVENT ETRES DE QUALITE EGALE OU SUPERIEURE AUX SPECIFICATIONS ET DOIVENT ETRE APPROUVES PAR L'ARCHITECTE.

TOUS LES PLANS DOIVENT ETRE LUS EN CONJONCTION AVEC LES PLANS EMIS PAR LES INGENIEURS EN ELECTRICITE, STRUCTURE ET MECANIQUE.

L'ENTREPRENEUR NE DOIT JAMAIS MESURER DIRECTEMENT SUR LES PLANS ET TOUJOURS SE REFERER AUX COTES.

L'ENTREPRENEUR DOIT RAMASSER ET ENLEVER LES DECHETS ET DOIT NETTOYER LES LOCAUX AVANT DE TERMINER SON CONTRAT.

L'ENTREPRENEUR DOIT REPARER TOUTES LES SURFACES EXISTANTES @ REPEINDRE OU RENOVER.

TOUS LES MATERIAUX DOIVENT ETRES INSTALLES SELON LES INSTRUCTIONS ECRITES DE LEUR FABRICANT.

NO	DATE	MODIFICATIONS	REPÈRES
03	19/02/19	ÉMIS POUR PERMIS	
02	30/01/19	ÉMIS POUR PERMIS	
01	23/08/18	ÉMIS POUR PERMIS	

NOTES IMPORTANTES

- VÉRIFIER LES CONDITIONS EXISTANTES SUR LE CHANTIER ET AJUSTER AU BESOIN.
- TOUS LES TRAVAUX SERONT EXÉCUTÉS :

- SELON LES STANDARDS ÉTABLIS ET CONFORMÉMENT AUX EXIGENCES DES CODES EN VIGUEUR;
- SELON LES RÈGLES DE L'ART;
- S'IL Y A LIEU EN CONFORMITÉ AVEC LES RECOMMENDATIONS DES FABRICANTS ET DE L'INGÉNIEUR.

- TOUS LES ÉLÉMENTS DE STRUCTURES DEVRONT ÊTRE APROUVÉ PAR L'INGÉNIEUR DES FOURNISSEURS

- LES COTES ONT PRIORITÉ SUR LES DESSINS ET LES MESURES PRISES À L'ÉCHELLE

GROUPE AGC
514.692.0626
438-288-0999
INFO@GROUPEAGC.COM
WWW.GROUPEAGC.COM

Conception architecturale
MARC POIRIER
a-r-c-h-i-t-e-c-t-u-r-e
43 ave de Monfleur
Candiac
J5R 3P4, (514)923-7701
mpoirier@conceptmpdesign.com

PROJET:
16 LOGEMENTS
ST-JEAN-SUR-RICHELIEU

CLIENT:
CHRISTIAN BOIRE

PROJET
171116

TITRE DU DESSIN
ÉLÉVATION AVANT

19/02/2019	M.C.	A2
1/4"= 1'-0"	Y.P.	

SCEAU:

01 A3 ÉLÉVATION DROITE
Échelle: 3/16"= 1'-0"

FAÇADE DE RAVONNEMENT	
FAÇADE	DROITE
UNIFORME (IMITATIVE)	3.1 Ow
SUPERFICIE	268.32 m2
% OUVERTURE	8.59 %
% OUVERTURE PERMIS	10.1 %
DISTANCE AU PEU	60 m+
CONSTRUCTION	COMB.
REVÊTEMENT	INCOMB.

02 A3 ÉLÉVATION GAUCHE
Échelle: 3/16"= 1'-0"

NOTES GÉNÉRALES :

L'ENTREPRENEUR DEVRA VÉRIFIER TOUTES LES DIMENSIONS, MESURES, PLANS ET SPÉCIFICATIONS AINSI QUE L'ÉTAT DES

LIEUX, ET DOIT FAIRE PART A L'ARCHITECTE DE TOUTES ERREURS, ANOMALIES OU OMISSIONS AUX PLANS AVANT LE DÉBUT DES TRAVAUX.

L'ENTREPRENEUR EST RESPONSABLE DE L'EXÉCUTION DE TOUS MENUS TRAVAUX QUI NE SERAIENT PAS SPÉCIFIÉS AUX PLANS MAIS QUI SONT USUELS ET NÉCESSAIRES AU PARACHEVEMENT DES TRAVAUX, AFIN DE RENDRE LES TRAVAUX CONFORMES À L'USAGE AUXQUELS ILS SONT DESTINÉS.

TOUS LES ÉQUIVALENTS PROPOSÉS DOIVENT ÊTRES DE QUALITÉ ÉGALE OU SUPÉRIEURE AUX SPÉCIFICATIONS ET DOIVENT ÊTRE APPROUVÉS PAR L'ARCHITECTE.

TOUS LES PLANS DOIVENT ÊTRE LUS EN CONJONCTION AVEC LES PLANS ÉMIS PAR LES INGÉNIEURS EN ÉLECTRICITÉ, STRUCTURE ET MÉCANIQUE.

L'ENTREPRENEUR NE DOIT JAMAIS MESURER DIRECTEMENT SUR LES PLANS ET TOUJOURS SE RÉFÉRER AUX COTES.

L'ENTREPRENEUR DOIT RAMASSER ET ENLEVER LES DÉCHETS ET DOIT NETTOYER LES LOCAUX AVANT DE TERMINER SON CONTRAT.

L'ENTREPRENEUR DOIT RÉPARER TOUTES LES SURFACES EXISTANTES @ REPEINDRE OU RENOVER.

TOUS LES MATÉRIAUX DOIVENT ÊTRES INSTALLÉS SELON LES INSTRUCTIONS ÉCRITES DE LEUR FABRICANT.

NO	DATE	MODIFICATIONS	REPÈRES
03	19/02/19	ÉMIS POUR PERMIS	
02	30/01/19	ÉMIS POUR PERMIS	
01	23/08/18	ÉMIS POUR PERMIS	

NOTES IMPORTANTES

VÉRIFIER LES CONDITIONS EXISTANTES SUR LE CHANTIER ET AJUSTER AU BESOIN.
TOUS LES TRAVAUX SERONT EXÉCUTÉS :

- SELON LES STANDARDS ÉTABLIS ET CONFORMÉMENT AUX EXIGENCES DES CODES EN VIGUEUR;
- SELON LES RÈGLES DE L'ART;
- S'IL Y A LIEUX EN CONFORMITÉ AVEC LES RECOMMENDATIONS DES FABRICANTS ET DE L'INGÉNIEUR.

-TOUS LES ÉLÉMENTS DE STRUCTURES DEVRONT ÊTRE APROUVÉ PAR L'INGÉNIEUR DES FOURNISSEURS

-LES COTES ONT PRIORITÉ SUR LES DESSINS ET LES MESURES PRISES À L'ÉCHELLE

GROUPE AGC
514.692.0626 438-288-0999
INFO@GROUPEAGC.COM WWW.GROUPEAGC.COM

Conception architecturale
MARC POIRIER
a-r-c-h-i-t-e-c-t-u-r-e
43 ave de Monfleur
Candiac
J5R 3P4. (514)923-7701
mpoirier@conceptmpdesign.com

PROJET:
16 LOGEMENTS
ST-JEAN-SUR-RICHELIEU

CLIENT:
CHRISTIAN BOIRE

PROJET
171116

TITRE DU DESSIN
ÉLÉVATIONS DROITE ET GAUCHE

DATE	DESSINÉ	FEUILLE
19/02/2019	M.C.	A3
ÉCHELLE 3/16"= 1'-0"	VÉRIFIÉ Y.P.	

SCEAU:

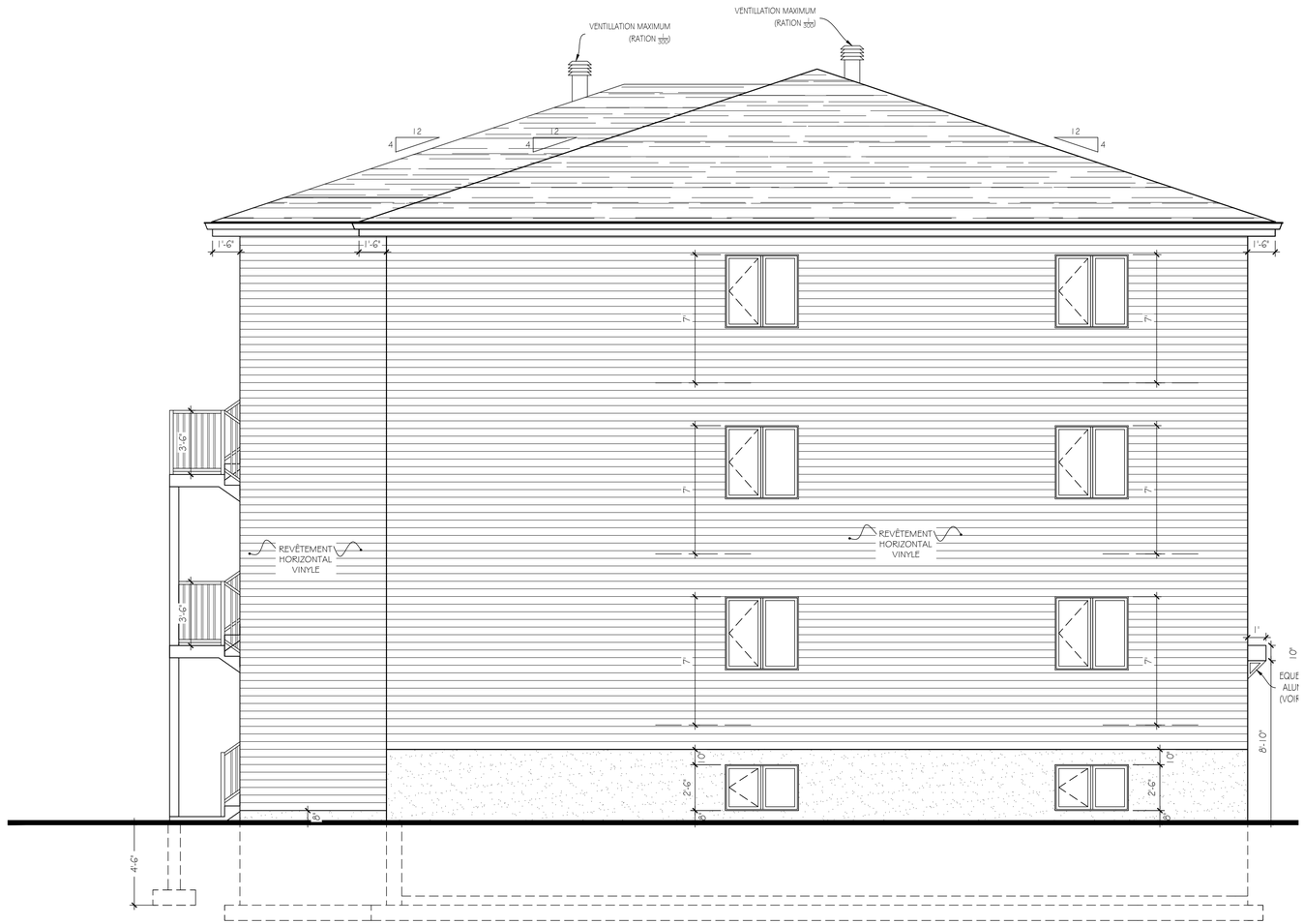

01 A4 ÉLÉVATION ARRIÈRE
Échelle: 1/4"= 1'-0"

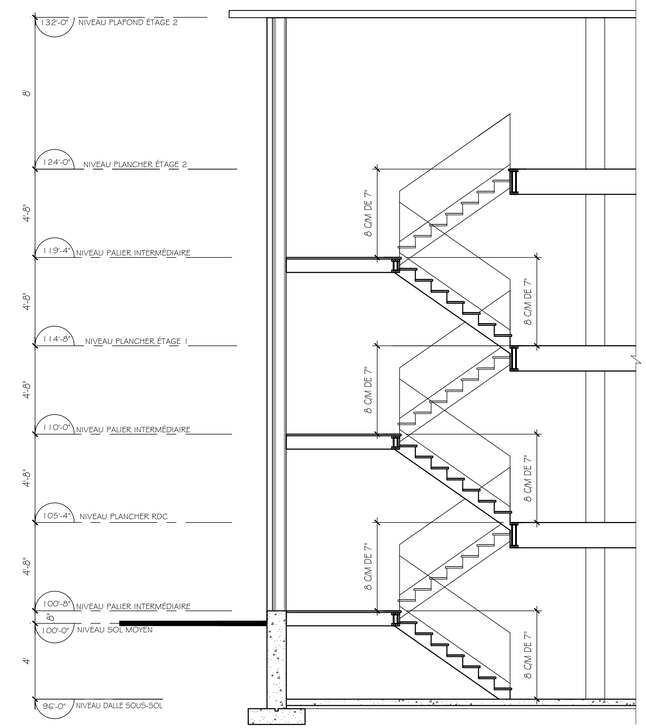

02 A4 COUPE SUR L'ESCALIER TYPE
Échelle: 1/4"= 1'-0"

NOTES GÉNÉRALES :

L'ENTREPRENEUR DEVRA VÉRIFIER TOUTES LES DIMENSIONS, MESURES, PLANS ET SPÉCIFICATIONS AINSI QUE L'ÉTAT DES

LIEUX, ET DOIT FAIRE PART À L'ARCHITECTE DE TOUTES ERREURS, ANOMALIES OU OMISSIONS AUX PLANS AVANT LE DÉBUT DES TRAVAUX.

L'ENTREPRENEUR EST RESPONSABLE DE L'EXÉCUTION DE TOUS MENUS TRAVAUX QUI NE SERAIENT PAS SPÉCIFIÉS AUX PLANS MAIS QUI SONT USUELS ET NÉCESSAIRES AU PARACHÈVEMENT DES TRAVAUX, AFIN DE RENDRE LES TRAVAUX CONFORMES À L'USAGE AUXQUELS ILS SONT DESTINÉS.

TOUS LES ÉQUIVALENTS PROPOSÉS DOIVENT ÊTRES DE QUALITÉ ÉGALE OU SUPÉRIEURE AUX SPÉCIFICATIONS ET DOIVENT ÊTRE APPROUVÉS PAR L'ARCHITECTE.

TOUS LES PLANS DOIVENT ÊTRE LUS EN CONJONCTION AVEC LES PLANS ÉMIS PAR LES INGÉNIEURS EN ÉLECTRICITÉ, STRUCTURE ET MÉCANIQUE.

L'ENTREPRENEUR NE DOIT JAMAIS MESURER DIRECTEMENT SUR LES PLANS ET TOUJOURS SE RÉFÉRER AUX COTES.

L'ENTREPRENEUR DOIT RAMASSER ET ENLEVER LES DÉCHETS ET DOIT NETTOYER LES LOCAUX AVANT DE TERMINER SON CONTRAT.

L'ENTREPRENEUR DOIT RÉPARER TOUTES LES SURFACES EXISTANTES À REPEINDRE OU RÉNOVER.

TOUS LES MATÉRIAUX DOIVENT ÊTRES INSTALLÉS SELON LES INSTRUCTIONS ÉCRITES DE LEUR FABRICANT.

NO	DATE	MODIFICATIONS	REPÈRES
03	19/02/19	ÉMIS POUR PERMIS	
02	30/01/19	ÉMIS POUR PERMIS	
01	23/08/18	ÉMIS POUR PERMIS	

NOTES IMPORTANTES

VÉRIFIER LES CONDITIONS EXISTANTES SUR LE CHANTIER ET AJUSTER AU BESOIN.
TOUS LES TRAVAUX SERONT EXÉCUTÉS :

- SELON LES STANDARDS ÉTABLIS ET CONFORMÉMENT AUX EXIGENCES DES CODES EN VIGUEUR;
- SELON LES RÈGLES DE L'ART;
- S'IL Y A LIEUX EN CONFORMITÉ AVEC LES RECOMMENDATIONS DES FABRICANTS ET DE L'INGÉNIEUR.

-TOUS LES ÉLÉMENTS DE STRUCTURES DEVRONT ÊTRE APROUVÉ PAR L'INGÉNIEUR DES FOURNISSEURS

-LES COTES ONT PRIORITÉ SUR LES DESSINS ET LES MESURES PRISES À L'ÉCHELLE

GROUPE AGC
514.692.0626
438-288-0999
INFO@GROUPEAGC.COM
WWW.GROUPEAGC.COM

Conception architecturale
MARC POIRIER
a-r-c-h-i-t-e-c-t-u-r-e
43 ave de Monfleur
Candiac
J5R 3P4. (514)923-7701
mpoirier@conceptmpdesign.com

PROJET:
16 LOGEMENTS
ST-JEAN-SUR-RICHELIEU

AGENT:
CHRISTIAN BOIRE

PROJET:
171116

TITRE DU DESSIN:
ÉLÉVATION ARRIÈRE

19/02/2019	M.C.	A4
1/4"= 1'-0"	Y.P.	

SCÉAU:

TYPES DE MUR:

M1 EXTÉRIEUR
-BRIQUE D'ARGILE DE 4" AVEC ATTACHE MÉTALLIQUE
-ESPACE D'AIR 1"
-PARE-AIR
-ISOLANT RIGIDE TYPE R4
-LAINE MINÉRALE R-20
-2"X 6" @ 16" c/c
-PARE-VAPEUR
-1X3" @16" C/C
-2 GYPSE ½" TYPE X

M2 FONDATION
-MEMBRANE DE DRAINAGE
-BITUME CAOUTCHOUTÉ
-MUR DE BÉTON 10" OU 8" ép. +ARMATURE
-ISOLANT RIGIDE 1" R-4 OU ÉQUIVALENT
-2"x4" @ 16" c/c
-LAINE MINÉRALE R-17
-PARE-VAPEUR SCELLÉ
-GYPSE TYPE X ½"

C1 MUR MITOYEN (ESCALIER/LOG)
02 GYPSES TYPE X ½"
BARRE RÉSILIENTE @ 16" c/c, ½"
SONOFAN ½"
LISSE EN 2" X 6"
COLOMBAGE DE BOIS 2" X 4" @ 16" c/c EN QUINCONCE
ISOLANT ACOUSTIQUE R-12, 3½"
01 GYPSE TYPE X ½"

C1-a

C1-b

M4 MUR EXTÉRIEUR
-REVÊTEMENT DE VINYLE
-FOURRURE MÉTALLIQUE @ 16" C/C
-PARE-AIR
-ISOLANT RIGIDE TYPE R4
-LAINE MINÉRALE R-20
-2" X 6" @ 16" c/c
-PARE-VAPEUR
-1X3" @16" C/C
-2 GYPSE ½" TYPE X

C MUR MITOYEN - LOG./LOG.
DRF 1 1/2HR
02 GYPSES TYPE X ½"
-BARRES RÉSILIENTES @ 16" c/c
-COLOMBAGE @ 16" c/c
-LAINE "ROXUL" PEU / ACCOUSTIQUE
-ESPACE DE 1"
-COLOMBAGE 2" X 6" @ 16" c/c
-BARRES RÉSILIENTES @ 16" c/c
-02 GYPSES TYPE X ½"

C-a (2"X6")

C-b (2"X4")

C2 INTÉRIEUR LOGEMENT
-GYPSE ½"
-2"X 6" @ 16" c/c
-GYPSE ½"

C3 PORTEUR LOG./LOG. DRF 1 1HR
-GYPSE ½" TYPE X
-2"X 4" @ 12" c/c
-GYPSE ½" TYPE X

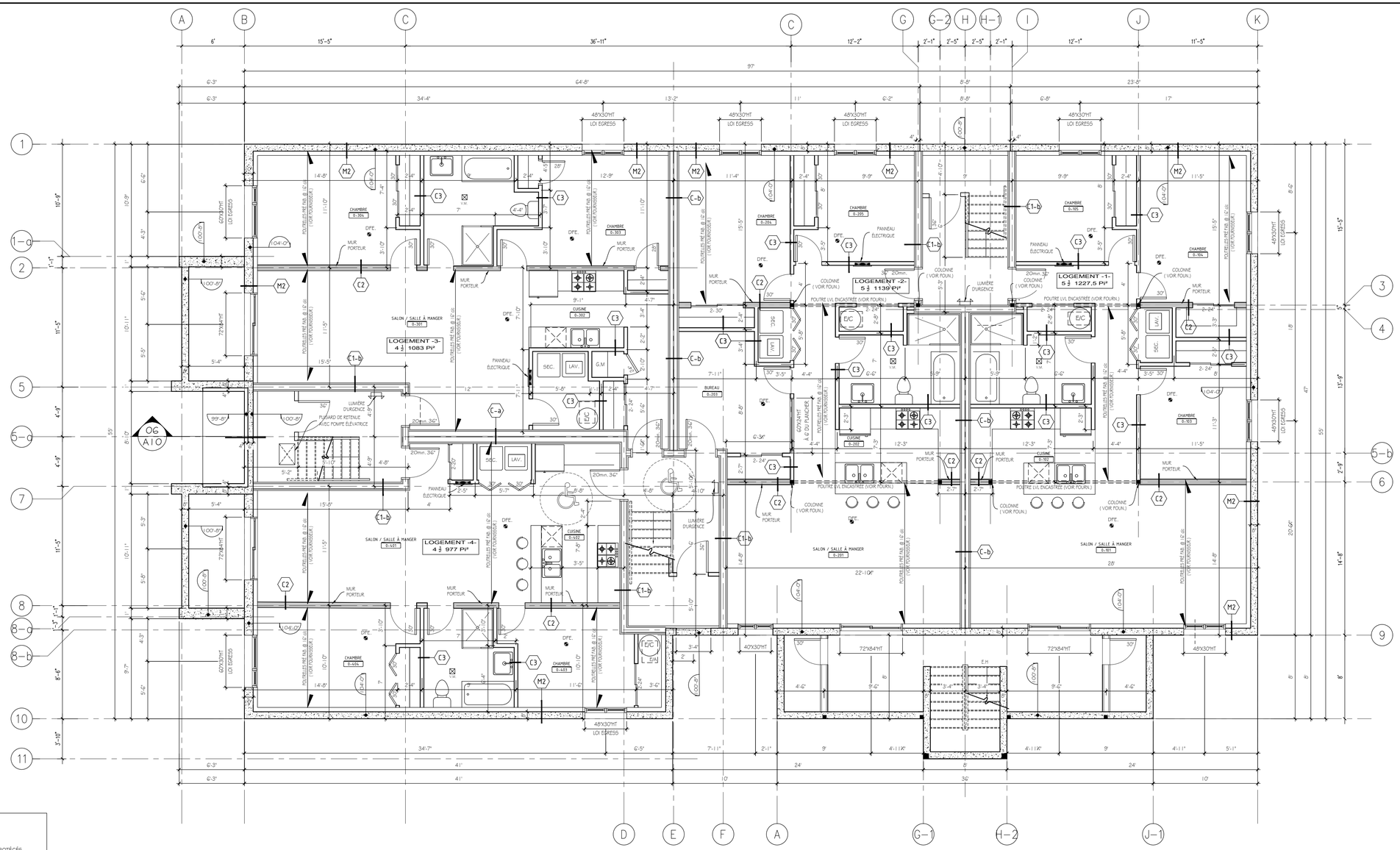

01 A5 PLAN DU SOUS-SOL
Échelle: 3/16"= 1'-0"

NOTES:

1-STRUCTURE

-TOUS LES ÉLÉMENTS DE STRUCTURE DOIVENT ÊTRE PROTÉGÉS PAR 2 GYPSES TYPE 'X' ½"
-TOUTES LES INFORMATIONS DE STRUCTURE SONT À TITRE INDICATIF, SE RÉFÉRER AU PLAN DU FABRICANT.

2-VENTILATION
-LA VENTILATION MÉCANIQUE DU BÂTIMENT DOIT ÊTRE CONFORME AUX PRESCRIPTION DU CODE DE CONSTRUCTION DU QUÉBEC (CNB 2010) POUR L'APPORT D'AIR FRAIS ET L'ÉVACUATION DE L'AIR VICIÉ.
-LA VENTILATION DE L'ENTRE-TOIT DOIT ÊTRE CONFORME AUX PRESCRIPTIONS DU CODE DE CONSTRUCTION DU QUÉBEC (CNB 2010) ET DOIT ÊTRE FAITE PAR DES VENTILATEURS DE TOITURE EN NOMBRE SUFFISANT.
-PRÉVOIR LES SORTIES DES HOTTES, SÉCHEUSES, VENTILATEUR MÉCANIQUE ET LES ENTRÉES ET SORTIES POUR LES ÉCHANGEURS D'AIR.

3-FENÊTRES DES CHAMBRES
-LE FOURNISSEUR DEVRA S'ASSURER QUE LES FENÊTRES DE CHAMBRE SOIENT CONFORMENT À LA LOI 'EGRESS'.

4-ÉLECTRICITÉ
-LA POSITION FINALE DES PANNEAUX ÉLECTRIQUES SERA DÉTERMINÉE SUR LE CHANTIER.

5-PROTECTION INCENDIE
- SYSTÈME D'ALARME INCENDIE SELON L'Art: 9.10.18.2.5 DU CNB.
-LES DECLENCHEURS MANUELS DOIVENT ÊTRE INSTALÉS SELON LES PRÉSCRIPTIONS DU CNB 3.2.4.17

-5-PLOMBERIE
-PRÉVOIR UN PUISARD DE RETENUE AVEC POMPE ÉLÉVATOIRE SELON L' Art.9.14.5 DU CNB.

NOTES GÉNÉRALES :

L'ENTREPRENEUR DEVRA VÉRIFIER TOUTES LES DIMENSIONS, MESURES, PLANS ET SPÉCIFICATIONS AINSI QUE L'ÉTAT DES

LIEUX, ET DOIT FAIRE PART A L'ARCHITECTE DE TOUTES ERREURS, ANOMALIES OU OMISSIONS AUX PLANS AVANT LE DÉBUT DES TRAVAUX.

L'ENTREPRENEUR EST RESPONSABLE DE L'EXÉCUTION DE TOUS MENUS TRAVAUX QUI NE SERAIENT PAS SPÉCIFIÉS AUX PLANS MAIS QUI SONT USUELS ET NÉCESSAIRES AU PARACHÈVEMENT DES TRAVAUX, AFIN DE RENDRE LES TRAVAUX CONFORMES À L'USAGE AUXQUELS ILS SONT DESTINÉS.

TOUS LES ÉQUIVALENTS PROPOSÉS DOIVENT ÊTRES DE QUALITÉ ÉGALE OU SUPÉRIEURE AUX SPÉCIFICATIONS ET DOIVENT ÊTRE APPROUVÉS PAR L'ARCHITECTE.

TOUS LES PLANS DOIVENT ÊTRE LUS EN CONJONCTION AVEC LES PLANS ÉMIS PAR LES INGÉNIEURS EN ÉLECTRICITÉ, STRUCTURE ET MÉCANIQUE.

L'ENTREPRENEUR NE DOIT JAMAIS MESURER DIRECTEMENT SUR LES PLANS ET TOUJOURS SE RÉFÉRER AUX COTES.

L'ENTREPRENEUR DOIT RAMASSER ET ENLEVER LES DÉCHETS ET DOIT NETTOYER LES LOCAUX AVANT DE TERMINER SON CONTRAT.

L'ENTREPRENEUR DOIT RÉPARER TOUTES LES SURFACES EXISTANTES @ REPEINDRE OU RENOVER.

TOUS LES MATÉRIAUX DOIVENT ÊTRES INSTALLÉS SELON LES INSTRUCTIONS ÉCRITES DE LEUR FABRICANT.

NO	DATE	MODIFICATIONS	REPÈRES
03	19/02/19	ÉMIS POUR PERMIS	
02	30/01/19	ÉMIS POUR PERMIS	
01	23/08/18	ÉMIS POUR PERMIS	

NOTES IMPORTANTES

-VÉRIFIER LES CONDITIONS EXISTANTES SUR LE CHANTIER ET AJUSTER AU BESOIN.
TOUS LES TRAVAUX SERONT EXÉCUTÉS :

- SELON LES STANDARDS ÉTABLIS ET CONFORMÉMENT AUX EXIGENCES DES CODES EN VIGUEUR;
- SELON LES RÈGLES DE L'ART;
- S'IL Y A LIEU EN CONFORMITÉ AVEC LES RECOMMENDATIONS DES FABRICANTS ET DE L'INGÉNIEUR.

-TOUS LES ÉLÉMENTS DE STRUCTURES DEVRONT ÊTRE APROUVÉ PAR L'INGÉNIEUR DES FOURNISSEURS

-LES COTES ONT PRIORITÉ SUR LES DESSINS ET LES MESURES PRISES À L'ÉCHELLE

GROUPE AGC
514.692.0626
438-288-0999
INFO@GROUPEAGC.COM
WWW.GROUPEAGC.COM

Conception architecturale
MARC POIRIER
a-r-c-h-i-t-e-c-t-u-r-e
43 ave de Monfleur
Candiac
J5R 3P4. (514)923-7701
mpoirier@conceptmpdesign.com

PROJET:
16 LOGEMENTS
ST-JEAN-SUR-RICHELIEU

CLIENT:
CHRISTIAN BOIRE

PROJET
171116

TITRE DU DESSIN
PLAN DU SOUS-SOL

19/02/2019	M.C.	A5
3/16"=1'-0"	Y.P.	

SCEAU:

TYPES DE MUR:

M1 EXTÉRIEUR
-BRIQUE D'ARGILE DE 4" AVEC ATTACHE MÉTALLIQUE
-ESPACE D'AIR 1"
-PARE-AIR
-ISOLANT RIGIDE TYPE R4
-LAINE MINÉRALE R-20
-2" X 6" @ 16" c/c
-PARE-VAPEUR
-1X3" @16" C/C
-2 GYPSE ⅝" TYPE X

M2 FONDATION
-MEMBRANE DE DRAINAGE
-BITUME CAOUTCHOUTÉ
-MUR DE BÉTON 10" OU 8" ép.+ARMATURE
-ISOLANT RIGIDE 1" R-4 OU ÉQUIVALENT
-2"x4" @ 16" c/c
-LAINE MINÉRALE R-17
-PARE-VAPEUR SCELLÉ
-GYPSE TYPE X ⅝"

C1 MUR MITOYEN (ESCALIER/LOG)
02 GYPSES TYPE X ⅝"
BARRE RÉSILIENTE @ 16" c/c, ½"
SONOPAN ⅝"
LISSE EN 2" X 6"
COLOMBAGE DE BOIS 2" X 4" @ 16" c/c EN QUINCONCE
ISOLANT ACOUSTIQUE R-12, 3½"
01 GYPSE TYPE X ⅝"

C1-a
C1-b

M4 MUR EXTÉRIEUR
-REVÊTEMENT DE VINYLE
-FOURRURE MÉTALLIQUE @ 16" C/C
-PARE-AIR
-ISOLANT RIGIDE TYPE R4
-LAINE MINÉRALE R-20
-2" X 6" @ 16" c/c
-PARE-VAPEUR
-1X3" @16" C/C
-2 GYPSE ⅝" TYPE X

C MUR MITOYEN - LOG./LOG.
DRF 1 .5HR
02 GYPSES TYPE X ⅝"
-BARRES RÉSILIENTES @ 16" c/c
-COLOMBAGE @ 16" c/c
-LAINE "ROXUL" FEU / ACCOUSTIQUE
-ESPACE DE 1"
-COLOMBAGE 2" X 6" @ 16" c/c
-BARRES RÉSILIENTES @ 16" c/c
-02 GYPSES TYPE X ⅝"

C-a (2"x6")
C-b (2"x4")

C2 INTÉRIEUR LOGEMENT
-GYPSE ½"
-2"X 4" @ 12" c/c
-GYPSE ½"

C3 PORTEUR LOG./LOG. DRF 1 HR
-GYPSE ⅝" TYPE X
-2"X 4" @ 12" c/c
-GYPSE ⅝" TYPE X

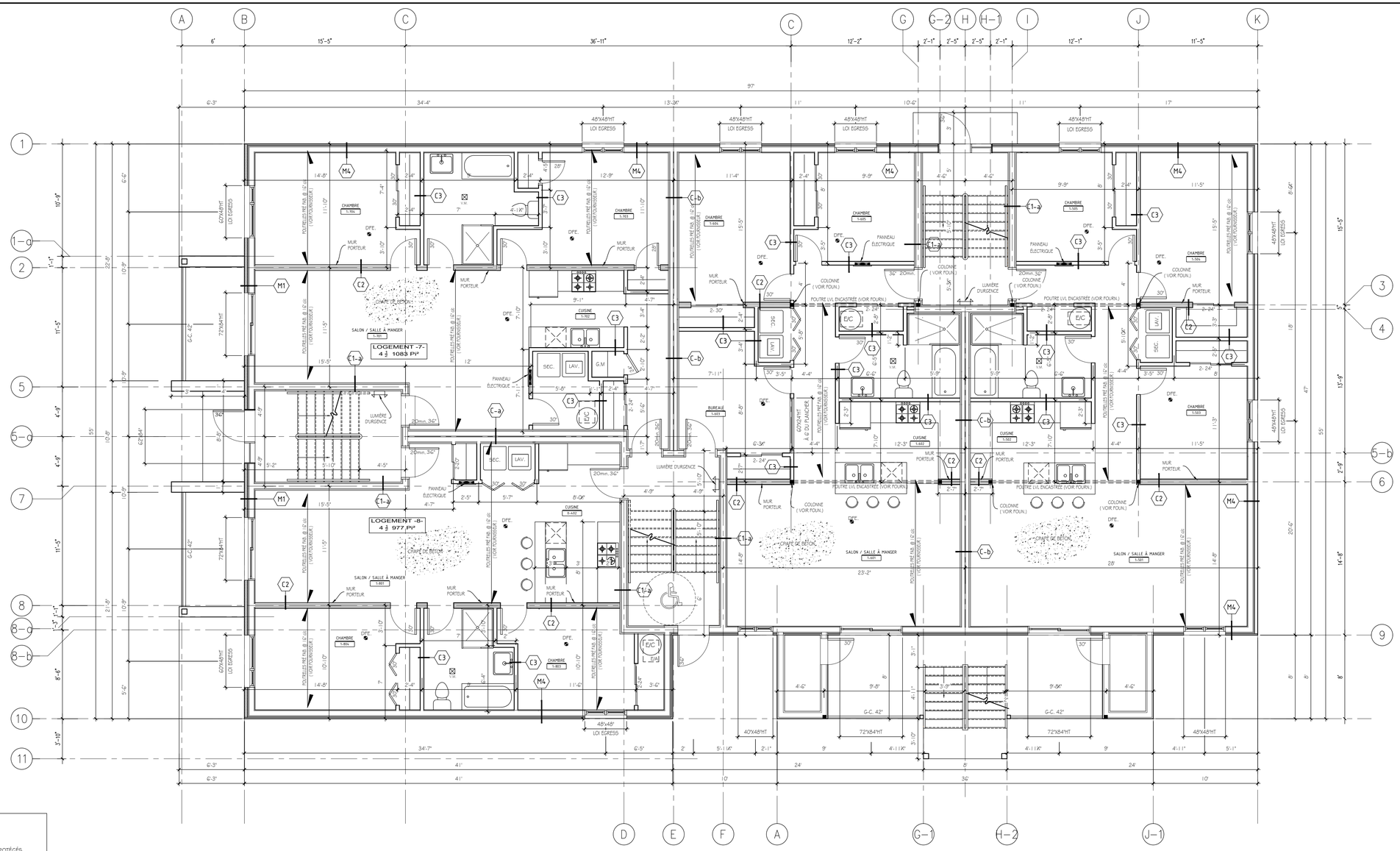

NOTES:

1-STRUCTURE

-TOUS LES ÉLÉMENTS DE STRUCTURE DOIVENT ÊTRE PROTÉGÉS PAR 2 GYPSES TYPE 'X' ⅝"
-TOUTES LES INFORMATIONS DE STRUCTURE SONT À TITRE INDICATIF, SE RÉFÉRER AU PLAN DU FABRICANT.

2-VENTILATION
-LA VENTILATION MÉCANIQUE DU BÂTIMENT DOIT ÊTRE CONFORME AUX PRESCRIPTION DU CODE DE CONSTRUCTION DU QUÉBEC (CNB 2010) POUR L'APPORT D'AIR FRAIS ET L'ÉVACUATION DE L'AIR VICIÉ.
-LA VENTILATION DE L'ENTRE-TOIT DOIT ÊTRE CONFORME AUX PRESCRIPTIONS DU CODE DE CONSTRUCTION DU QUÉBEC (CNB 2010) ET DOIT ÊTRE FAITE PAR DES VENTILATEURS DE TOITURE EN NOMBRE SUFFISANT.
-PRÉVOIR LES SORTIES DES HOTTES, SÉCHEUSES, VENTILATEUR MÉCANIQUE ET LES ENTRÉES ET SORTIES POUR LES ÉCHANGEURS D'AIR.

3-FENÊTRES DES CHAMBRES
-LE FOURNISSEUR DEVRA S'ASSURER QUE LES FENÊTRES DE CHAMBRE SOIENT CONFORMENT À LA LOI 'EGRESS'.

4-ÉLECTRICITÉ
-LA POSITION FINALE DES PANNEAUX ÉLECTRIQUES SERA DÉTERMINÉE SUR LE CHANTIER.

5-PROTECTION INCENDIE
- SYSTÈME D'ALARME INCENDIE SELON L'Art: 9.10.18.2.5 DU CNB.
-LES DECLENCHEURS MANUELS DOIVENT ÊTRE INSTALÉS SELON LES PRESCRIPTIONS DU CNB 3.2.4.17

-5-PLOMBERIE
-PRÉVOIR UN PUISARD DE RETENUE AVEC POMPE ÉLÉVATOIRE SELON L' Art.9.14.5 DU CNB.

01 A6 PLAN DU REZ-DE-CHAUSSÉE
Échelle: 3/16"= 1'-0"

NOTES GÉNÉRALES :

L'ENTREPRENEUR DEVRA VÉRIFIER TOUTES LES DIMENSIONS, MESURES, PLANS ET SPECIFICATIONS AINSI QUE L'ETAT DES

LIEUX, ET DOIT FAIRE PART A L'ARCHITECTE DE TOUTES ERREURS, ANOMALIES OU OMISSIONS AUX PLANS AVANT LE DEBUT DES TRAVAUX.

L'ENTREPRENEUR EST RESPONSABLE DE L'EXECUTION DE TOUS MENUS TRAVAUX QUI NE SERAIENT PAS SPECIFIES AUX PLANS MAIS QUI SONT USUELS ET NÉCESSAIRES AU PARACHEVEMENT DES TRAVAUX, AFIN DE RENDRE LES TRAVAUX CONFORMES A L'USAGE AUXQUELS ILS SONT DESTINES.

TOUS LES ÉQUIVALENTS PROPOSÉS DOIVENT ÊTRES DE QUALITÉ ÉGALE OU SUPÉRIEURE AUX SPECIFICATIONS ET DOIVENT ÊTRE APPROUVÉS PAR L'ARCHITECTE.

TOUS LES PLANS DOIVENT ÊTRE LUS EN CONJONCTION AVEC LES PLANS EMIS PAR LES INGENIEURS EN ÉLECTRICITE, STRUCTURE ET MÉCANIQUE.

L'ENTREPRENEUR NE DOIT JAMAIS MESURER DIRECTEMENT SUR LES PLANS ET TOUJOURS SE REFERER AUX COTES.

L'ENTREPRENEUR DOIT RAMASSER ET ENLEVER LES DÉCHETS ET DOIT NETTOYER LES LOCAUX AVANT DE TERMINER SON CONTRAT.

L'ENTREPRENEUR DOIT REPARER TOUTES LES SURFACES EXISTANTES @ REPEINDRE OU RENOVER.

TOUS LES MATERIAUX DOIVENT ÊTRES INSTALLES SELON LES INSTRUCTIONS ÉCRITES DE LEUR FABRICANT.

NO	DATE	MODIFICATIONS	REPÈRES
03	19/02/19	ÉMIS POUR PERMIS	
02	30/01/19	ÉMIS POUR PERMIS	
01	23/08/18	ÉMIS POUR PERMIS	

NOTES IMPORTANTES

-VÉRIFIER LES CONDITIONS EXISTANTES SUR LE CHANTIER ET AJUSTER AU BESOIN.
TOUS LES TRAVAUX SERONT EXÉCUTÉS :

- SELON LES STANDARDS ÉTABLIS ET CONFORMÉMENT AUX EXIGENCES DES CODES EN VIGUEUR;
- SELON LES RÈGLES DE L'ART;
- S'IL Y A LIEUX EN CONFORMITÉ AVEC LES RECOMMENDATIONS DES FABRICANTS ET DE L'INGÉNIEUR.

-TOUS LES ÉLÉMENTS DE STRUCTURES DEVRONT ÊTRE APROUVÉ PAR L'INGÉNIEUR DES FOURNISSEURS

-LES COTES ONT PRIORITÉ SUR LES DESSINS ET LES MESURES PRISES À L'ÉCHELLE

GROUPE AGC
514.692.0626 438-288-0999
INFO@GROUPEAGC.COM WWW.GROUPEAGC.COM

Conception architecturale
MARC POIRIER
a-r-c-h-i-t-e-c-t-u-r-e
43 ave de Honfleur
Candiac
J5R 3P4. (514)923-7701
mpoirier@conceptmpdesign.com

PROJET:
16 LOGEMENTS
ST-JEAN-SUR-RICHELIEU

CLIENT:
CHRISTIAN BOIRE

PROJET
171116

TITRE DU DESSIN
PLAN DU REZ-DE-CHAUSSÉE

19/02/2019	M.C.	A6
3/16"= 1'-0"	Y.P.	

DOSSIER:

TYPES DE MUR:

M1 EXTÉRIEUR
-BRIQUE D'ARGILE DE 4" AVEC ATTACHE MÉTALLIQUE
-ESPACE D'AIR 1"
-PARE-AIR
-ISOLANT RIGIDE TYPE R4
-LAINE MINÉRALE R-20
-2" X 6" @ 16" c/c
-PARE-VAPEUR
- 1X3" @16" C/C
-2 GYPSE ⅝" TYPE X

M2 FONDATION
-MEMBRANE DE DRAINAGE
-BITUME CAOUTCHOUTÉ
-MUR DE BÉTON 10" OU 8" ép. +ARMATURE
-ISOLANT RIGIDE 1" R-4 OU ÉQUIVALENT
-2"x4" @ 16" c/c
-LAINE MINÉRALE R-17
-PARE-VAPEUR SCELLÉ
-GYPSE TYPE X ⅝"

M3 MUR MITOYEN (ESCALIER/LOG)
02 GYPSES TYPE X ⅝
BARRE RÉSILIENTE @ 16" c/c, ⅝"
SONOPAN ⅝
LISSE EN 2" X 6"
COLOMBAGE DE BOIS 2" X 4" @ 16" c/c EN QUINCONCE
ISOLANT ACOUSTIQUE R-12, 3½"
01 GYPSE TYPE X ⅝"

C1-a
C1-b

M4 MUR EXTÉRIEUR
-REVÊTEMENT DE VINYLE
-FOURRURE MÉTALLIQUE @ 16" C/C
-PARE-AIR
-ISOLANT RIGIDE TYPE R4
-LAINE MINÉRALE R-20
-2" X 6" @ 16" c/c
-PARE-VAPEUR
- 1X3" @16" C/C
-2 GYPSE ⅝" TYPE X

C MUR MITOYEN - LOG./LOG. DRF / 1HR
02 GYPSES TYPE X ⅝"
-BARRES RÉSILIENTES @ 16" c/c
-COLOMBAGE @ 16" c/c
-LAINE "ROXUL" FEU / ACCOUSTIQUE
-ESPACE DE 1"
-COLOMBAGE 2" X 6" @ 16" c/c
-BARRES RÉSILIENTES @ 16" c/c
-02 GYPSES TYPE X ⅝"

C-a (2"x6")
C-b (2"x4")

C2 INTÉRIEUR LOGEMENT
-GYPSE ⅝"
-2"x 6" @ 16" c/c
-GYPSE ⅝"

C3 PORTEUR LOG./LOG. DRF 1HR
-GYPSE ⅝" TYPE X
-2"X 4" @ 12" c/c
-GYPSE ⅝" TYPE X

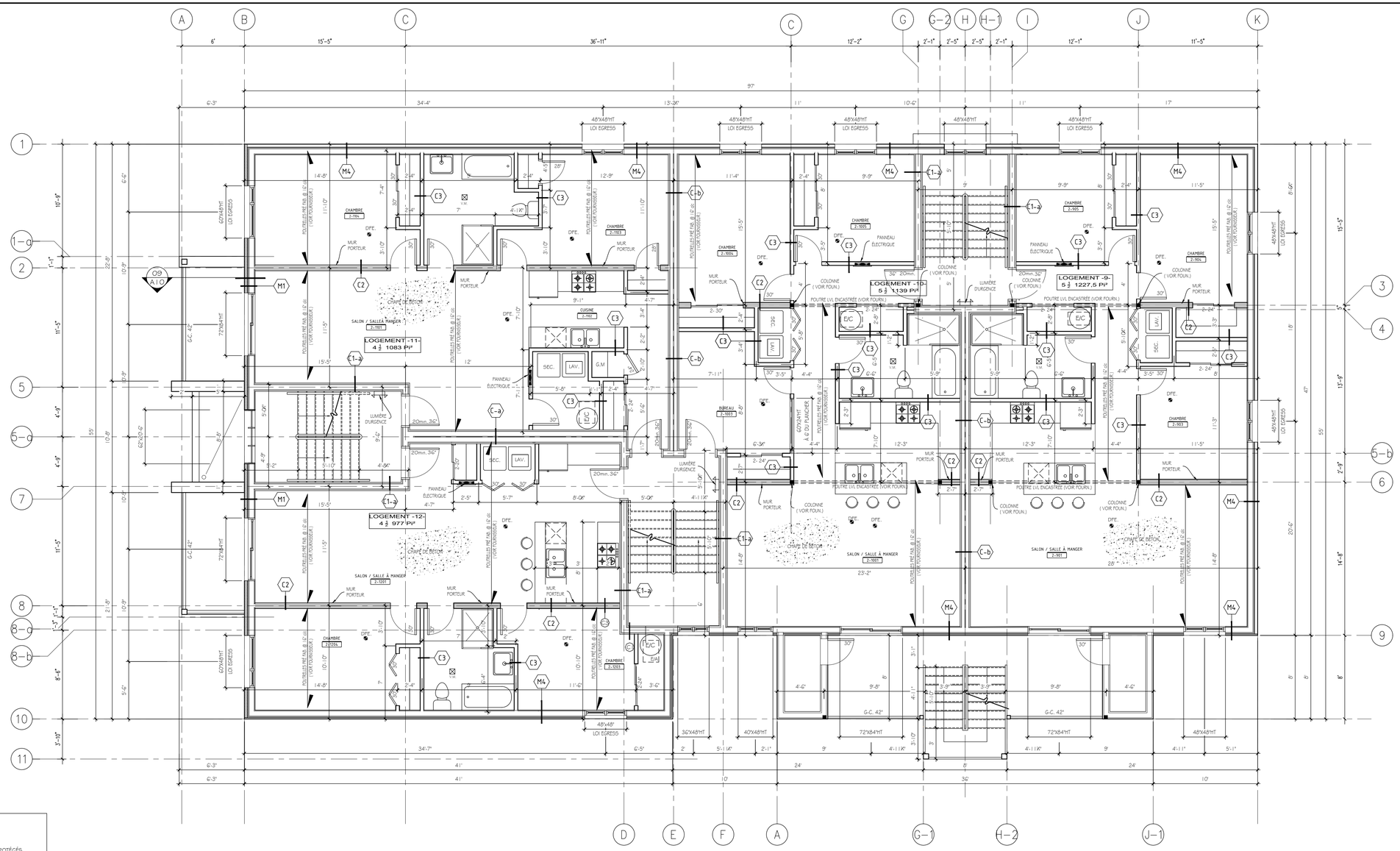

01 A7 PLAN DE L'ÉTAGE 01
Echelle: 3/16"= 1'-0"

NOTES:

1-STRUCTURE

-TOUS LES ÉLÉMENTS DE STRUCTURE DOIVENT ÊTRE PROTÉGÉS PAR 2 GYPSES TYPE 'X' ⅝"
-TOUTES LES INFORMATIONS DE STRUCTURE SONT À TITRE INDICATIF, SE RÉFÉRER AU PLAN DU FABRICANT.

2-VENTILATION
-LA VENTILATION MÉCANIQUE DU BÂTIMENT DOIT ÊTRE CONFORME AUX PRESCRIPTION DU CODE DE CONSTRUCTION DU QUÉBEC (CNB 2010) POUR L'APPORT D'AIR FRAIS ET L'ÉVACUATION DE L'AIR VICIÉ.
-LA VENTILATION DE L'ENTRE-TOIT DOIT ÊTRE CONFORME AUX PRESCRIPTIONS DU CODE DE CONSTRUCTION DU QUÉBEC (CNB 2010) ET DOIT ÊTRE FAITE PAR DES VENTILATEURS DE TOITURE EN NOMBRE SUFFISANT.
-PRÉVOIR LES SORTIES DES HOTTES, SÉCHEUSES, VENTILATEUR MÉCANIQUE ET LES ENTRÉES ET SORTIES POUR LES ÉCHANGEURS D'AIR.

3-FENÊTRES DES CHAMBRES
-LE FOURNISSEUR DEVRA S'ASSURER QUE LES FENÊTRES DE CHAMBRE SOIENT CONFORMENT À LA LOI 'EGRESS'.

4-ÉLECTRICITÉ
-LA POSITION FINALE DES PANNEAUX ÉLECTRIQUES SERA DÉTERMINÉE SUR LE CHANTIER.

5-PROTECTION INCENDIE
- SYSTÈME D'ALARME INCENDIE SELON L'Art: 9.10.18.2.5 DU CNB.
-LES DECLENCHEURS MANUELS DOIVENT ÊTRE INSTALÉS SELON LES PRÉSCRIPTIONS DU CNB 3.2.4.17

-5-PLOMBERIE
-PRÉVOIR UN PUISARD DE RETENUE AVEC POMPE ÉLÉVATOIRE SELON L' Art.9.14.5 DU CNB.

NOTES GÉNÉRALES :

L'ENTREPRENEUR DEVRA VÉRIFIER TOUTES LES DIMENSIONS, MESURES, PLANS ET SPÉCIFICATIONS AINSI QUE L'ÉTAT DÉS

LIEUX, ET DOIT FAIRE PART A L'ARCHITECTE DE TOUTES ERREURS, ANOMALIÉS OU OMISSIONS AUX PLANS AVANT LE DÉBUT DÉS TRAVAUX.

L'ENTREPRENEUR EST RESPONSABLE DE L'EXÉCUTION DE TOUS MENUS TRAVAUX QUI NE SERAIENT PAS SPÉCIFIÉS AUX PLANS MAIS QUI SONT USUELS ET NÉCÉSSAIRES AU PARACHEVEMENT DÉS TRAVAUX, AFIN DE RENDRE LÉS TRAVAUX CONFORMES A L'USAGE AUXQUELS ILS SONT DESTINÉS.

TOUS LÉS ÉQUIVALENTS PROPOSÉS DOIVENT ÉTRÉS DE QUALITÉ ÉGALE OU SUPÉRIEURE AUX SPÉCIFICATIONS ET DOIVENT ÉTRE APPROUVÉS PAR L'ARCHITECTE.

TOUS LÉS PLANS DOIVENT ÉTRE LUS EN CONJONCTION AVEC LES PLANS ÉMIS PAR LÉS INGÉNIEURS EN ÉLECTRICITÉ, STRUCTURE ET MÉCANIQUE.

L'ENTREPRENEUR NE DOIT JAMAIS MESURER DIRECTEMENT SUR LÉS PLANS ET TOUJOURS SE RÉFÉRER AUX COTÉS.

L'ENTREPRENEUR DOIT RAMASSER ET ENLEVER LÉS DÉCHETS ET DOIT NÉTTOYER LÉS LOCAUX AVANT DE TERMINER SON CONTRAT.

L'ENTREPRENEUR DOIT RÉPARER TOUTÉS LÉS SURFACES ÉXISTANTÉS @ RÉPEINDRE OU RÉNOVER.

TOUS LÉS MATÉRIAUX DOIVENT ÉTRÉS INSTALÉS SÉLON LÉS INSTRUCTIONS ÉCRITÉS DE LÉUR FABRICANT.

NO	DATE	MODIFICATIONS	REPÈRES
03	19/02/19	ÉMIS POUR PERMIS	
02	30/01/19	ÉMIS POUR PERMIS	
01	23/08/18	ÉMIS POUR PERMIS	

NOTES IMPORTANTES

-VÉRIFIER LES CONDITIONS EXISTANTES SUR LE CHANTIER ET AJUSTER AU BESOIN.
TOUS LES TRAVAUX SERONT ÉXÉCUTÉS :

- SELON LÉS STANDARDS ÉTABLIS ET CONFORMÉMÉNT AUX ÉXIGÉNCES DÉS CODES EN VIGUÉUR;
- SÉLON LÉS RÉGLES DE L'ART;
- S'IL Y A LÉU EN CONFORMITÉ AVÉC LÉS RÉCOMMÉNDATIONS DÉS FABRICANTS ET DE LINGÉNIÉUR.

-TOUS LÉS ÉLÉMÉNTS DE STRUCTURÉS DÉVRONT ÉTRÉ APROUVÉ PAR LINGÉNIÉUR DÉS FOURNISSÉURS

-LÉS COTÉS ONT PRIORITÉ SUR LÉS DÉSSINS ET LÉS MÉSURÉS PRISÉS À L'ÉCHÉLLÉ

GROUPE AGC
514.692.0626 INFO@GROUPEAGC.COM
438-288-0999 WWW.GROUPEAGC.COM

Conception architecturale
MARC POIRIER
a-r-c-h-i-t-e-c-t-u-r-e
43 ave de Monfleur
Candiac
J5R 3P4. (514)923-7701
mpoirier@conceptmpdesign.com

PROJET:
16 LOGEMENTS
ST-JEAN-SUR-RICHELIEU

CLIENT:
CHRISTIAN BOIRE

PROJET
171116

TITRE DU DESSIN
PLAN DE L'ÉTAGE 01

19/02/2019	M.C.	A7
3/16"= 1'-0"	Y.P.	

SCEAU:

TYPES DE MUR:

M1 EXTÉRIEUR
-BRIQUE D'ARGILE DE 4" AVEC ATTACHE MÉTALIQUE
-ESPACE D'AIR 1"
-PARE-AIR
-ISOLANT RIGIDE TYPE R4
-LAINE MINÉRALE R-20
-2" X 6" @ 16" c/c
-PARE-VAPEUR
-1 X3" @ 16" C/C
-2 GYPSE 5/8" TYPE X

M2 FONDATION
-MEMBRANE DE DRAINAGE
-BITUME CAOUTCHOUTÉ
-MUR DE BÉTON 10" OU 8" ép. +ARMATURE
-ISOLANT RIGIDE 1" R-4 OU ÉQUIVALENT
-2"x4" @ 16" c/c
-LAINE MINÉRALE R-17
-PARE-VAPEUR SCELLÉ
-GYPSE TYPE X 5/8"

C1 MUR MITOYEN (ESCALIER/LOG)
02 GYPSES TYPE X 5/8"
BARRE RÉSILIENTE @ 16" c/c, 5/8"
SONOPAN 5/8"
LISSE EN 2" X 6"
COLOMBAGE DE BOIS 2" X 4" @ 16" c/c EN QUINCONCE
ISOLANT ACOUSTIQUE R-12, 3 5/8"
01 GYPSE TYPE X 5/8"

C1-a

C1-b

M4 MUR EXTÉRIEUR
-REVÊTEMENT DE VINYLE
-FOURRURE MÉTALLIQUE @ 16" C/C
-PARE-AIR
-ISOLANT RIGIDE TYPE R4
-LAINE MINÉRALE R-20
-2" X 6" @ 16" c/c
-PARE-VAPEUR
-1 X3" @ 16" C/C
-2 GYPSE 5/8" TYPE X

C MUR MITOYEN - LOG./LOG.
DRF 1 1/2HR 1 1/2HR
02 GYPSES TYPE X 5/8"
-BARRES RÉSILIENTES @ 16" c/c
-COLOMBAGE @ 16" c/c
-LAINE "ROXUL" FEU / ACCOUSTIQUE
-ESPACE DE 1"
-COLOMBAGE 2" X 6" @ 16" c/c
-BARRES RÉSILIENTES @ 16" c/c
-02 GYPSES TYPE X 5/8"

C-a (2"x6")

C-b (2"x4")

E INTÉRIEUR LOGEMENT
-GYPSE 5/8"
-2"X 4" @ 16" c/c
-GYPSE 5/8"

G PORTEUR LOG./LOG. DRF 1HR
-GYPSE 5/8" TYPE X
-2"X 4" @ 12" c/c
-GYPSE 5/8" TYPE X

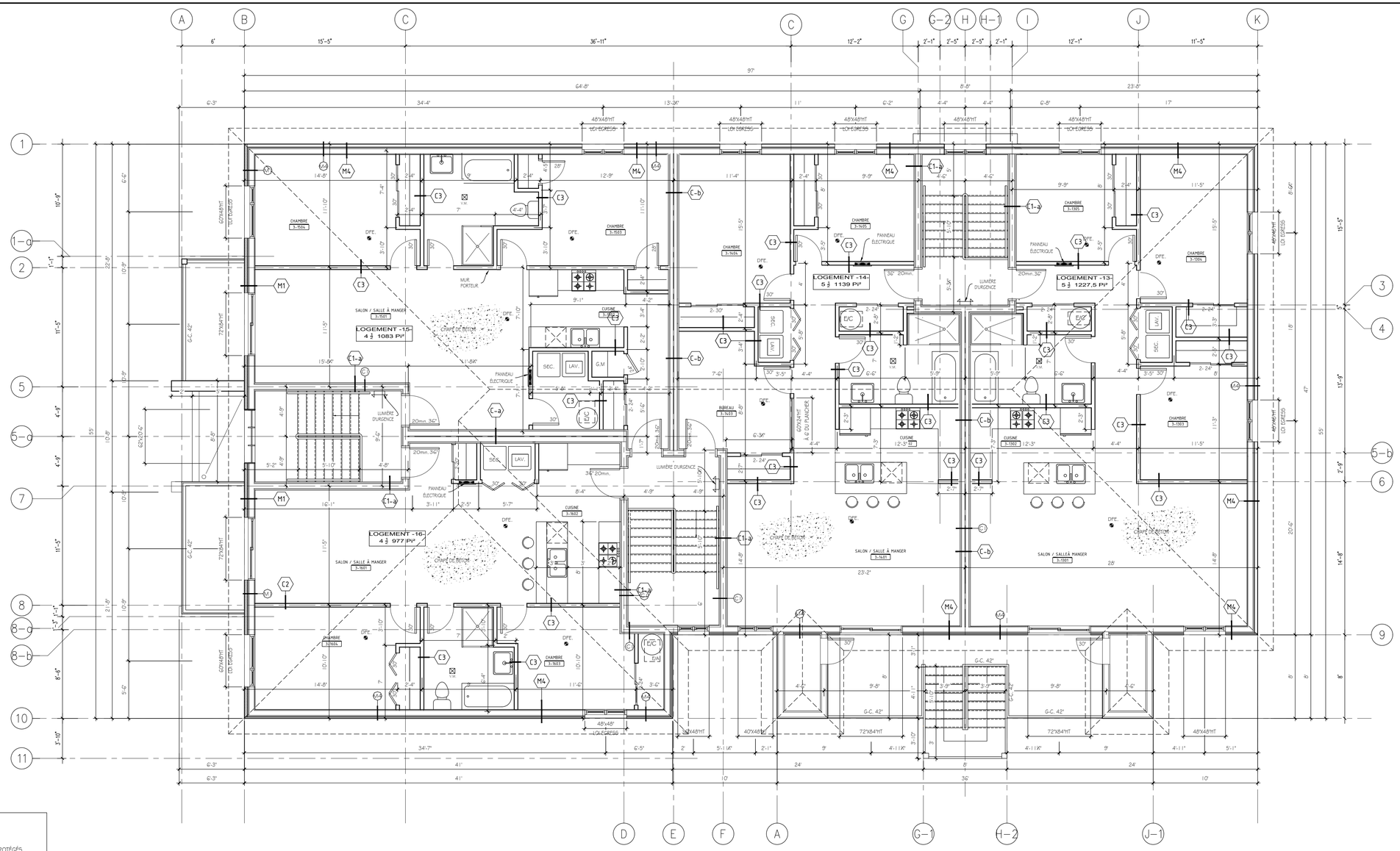

01 PLAN DE L'ÉTAGE 02
A8 Échelle: 3/16"= 1'-0"

NOTES:

1-STRUCTURE

-TOUS LES ÉLÉMENTS DE STRUCTURE DOIVENT ÊTRE PROTÉGÉS PAR 2 GYPSES TYPE 'X' 5/8"
-TOUTES LES INFORMATIONS DE STRUCTURE SONT À TITRE INDICATIF, SE RÉFÉRER AU PLAN DU FABRICANT.

2-VENTILATION
-LA VENTILATION MÉCANIQUE DU BÂTIMENT DOIT ÊTRE CONFORME AUX PRESCRIPTION DU CODE DE CONSTRUCTION DU QUÉBEC (CNB 2010) POUR L'APPORT D'AIR FRAIS ET L'EVACUATION DE L'AIR VICIÉ.
-LA VENTILATION DE L'ENTRE-TOIT DOIT ÊTRE CONFORME AUX PRESCRIPTIONS DU CODE DE CONSTRUCTION DU QUÉBEC (CNB 2010) ET DOIT ÊTRE FAITE PAR DES VENTILATEURS DE TOITURE EN NOMBRE SUFFISANT.
-PRÉVOIR LES SORTIES DES HOTTES, SÉCHEUSES, VENTILATEUR MÉCANIQUE ET LES ENTRÉES ET SORTIES POUR LES ÉCHANGEURS D'AIR.

3-FENÊTRES DES CHAMBRES
-LE FOURNISSEUR DEVRA S'ASSURER QUE LES FENÊTRES DE CHAMBRE SOIENT CONFORMENT À LA LOI 'EGRESS'.

4-ÉLECTRICITÉ
-LA POSITION FINALE DES PANNEAUX ÉLECTRIQUES SERA DÉTERMINÉE SUR LE CHANTIER.

5-PROTECTION INCENDIE
- SYSTÈME D'ALARME INCENDIE SELON L'Art.: 9.10.18.2.5 DU CNB.
-LES DECLENCHEURS MANUELS DOIVENT ÊTRE INSTALÉS SELON LES PRÉSCRIPTIONS DU CNB 3.2.4.17

-5-PLOMBERIE
-PRÉVOIR UN PUISARD DE RETENUE AVEC POMPE ÉLÉVATOIRE SELON L' Art.9.14.5 DU CNB.

NOTES GÉNÉRALES :

L'ENTREPRENEUR DEVRA VÉRIFIER TOUTES LES DIMENSIONS, MESURES, PLANS ET SPÉCIFICATIONS AINSI QUE L'ÉTAT DES

LIEUX, ET DOIT FAIRE PART A L'ARCHITECTE DE TOUTES ERREURS, ANOMALIES OU OMISSIONS AUX PLANS AVANT LE DÉBUT DES TRAVAUX.

L'ENTREPRENEUR EST RESPONSABLE DE L'EXÉCUTION DE TOUS MENUS TRAVAUX QUI NE SERAIENT PAS SPÉCIFIÉS AUX PLANS MAIS QUI SONT USUELS ET NÉCESSAIRES AU PARACHEVEMENT DES TRAVAUX, AFIN DE RENDRE LES TRAVAUX CONFORMES À L'USAGE AUXQUELS ILS SONT DESTINÉS.

TOUS LES ÉQUIVALENTS PROPOSÉS DOIVENT ÊTRES DE QUALITÉ ÉGALE OU SUPÉRIEURE AUX SPÉCIFICATIONS ET DOIVENT ÊTRE APPROUVÉS PAR L'ARCHITECTE.

TOUS LES PLANS DOIVENT ÊTRE LUS EN CONJONCTION AVEC LES PLANS ÉMIS PAR LES INGÉNIEURS EN ÉLECTRICITÉ, STRUCTURE ET MÉCANIQUE.

L'ENTREPRENEUR NE DOIT JAMAIS MESURER DIRECTEMENT SUR LES PLANS ET TOUJOURS SE RÉFÉRER AUX COTES.

L'ENTREPRENEUR DOIT RAMASSER ET ENLEVER LES DÉCHETS ET DOIT NETTOYER LES LOCAUX AVANT DE TERMINER SON CONTRAT.

L'ENTREPRENEUR DOIT RÉPARER TOUTES LES SURFACES EXISTANTES @ REPEINDRE OU RENOVER.

TOUS LES MATÉRIAUX DOIVENT ÊTRES INSTALLÉS SELON LES INSTRUCTIONS ÉCRITES DE LEUR FABRICANT.

NO	DATE	MODIFICATIONS	REPÈRES
03	19/02/19	ÉMIS POUR PERMIS	
02	30/01/19	ÉMIS POUR PERMIS	
01	23/08/18	ÉMIS POUR PERMIS	

NOTES IMPORTANTES

-VÉRIFIER LES CONDITIONS EXISTANTES SUR LE CHANTIER ET AJUSTER AU BESOIN.
TOUS LES TRAVAUX SERONT ÉXÉCUTÉS :

- SELON LES STANDARDS ÉTABLIS ET CONFORMÉMENT AUX EXIGENCES DES CODES EN VIGUEUR;
- SELON LES RÈGLES DE L'ART;
- S'IL Y A LIEUX EN CONFORMITÉ AVEC LES RECOMMENDATIONS DES FABRICANTS ET DE L'INGÉNIEUR.

-TOUS LES ÉLÉMENTS DE STRUCTURES DEVRONT ÊTRE APROUVÉ PAR L'INGÉNIEUR DES FOURNISSEURS

-LES COTES ONT PRIORITÉ SUR LES DESSINS ET LES MESURES PRISES À L'ÉCHELLE

GROUPE AGC
514.692.0626 INFO@GROUPEAGC.COM
438-288-0999 WWW.GROUPEAGC.COM

Conception architecturale
MARC POIRIER
a-r-c-h-i-t-e-c-t-u-r-e
43 ave de Monfleur
Candiac
J5R 3P4. (514)923-7701
mpoiner@conceptmpdesign.com

PROJET:
16 LOGEMENTS
ST-JEAN-SUR-RICHELIEU

CLIENT:
CHRISTIAN BOIRE

PROJET
171116

TITRE DU DESSIN
PLAN DE L'ÉTAGE 02

DATE	DESSINÉ	FEUILLE
19/02/2019	M.C.	A8
ÉCHELLE 3/16"= 1'-0"	VÉRIFIÉ Y.P.	

SCEAU:

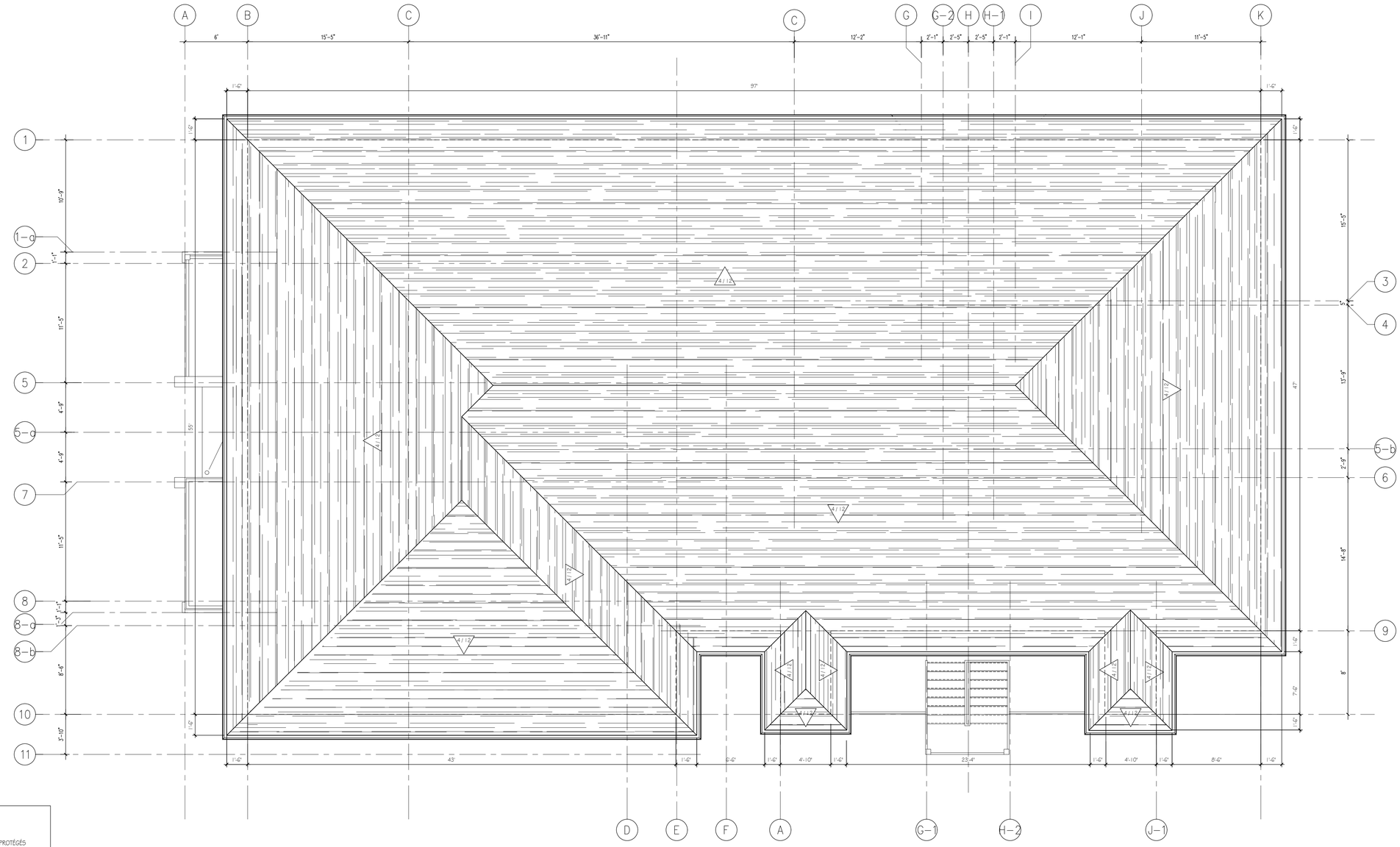

01 A9 PLAN DE TOITURE
Echelle: 3/16"= 1'-0"

NOTES:

1-STRUCTURE

-TOUS LES ÉLÉMENTS DE STRUCTURE DOIVENT ÊTRE PROTÉGÉS PAR 2 GYPSES TYPE "X" 5/8"
-TOUTES LES INFORMATIONS DE STRUCTURE SONT À TITRE INDICATIF, SE RÉFÉRER AU PLAN DU FABRICANT.

2-VENTILATION
-LA VENTILATION MÉCANIQUE DU BÂTIMENT DOIT ÊTRE CONFORME AUX PRESCRIPTION DU CODE DE CONSTRUCTION DU QUÉBEC (CNB 2010) POUR L'APPORT D'AIR FRAIS ET L'EVACUATION DE L'AIR VICIÉ.
-LA VENTILATION DE L'ENTRE-TOIT DOIT ÊTRE CONFORME AUX PRESCRIPTIONS DU CODE DE CONSTRUCTION DU QUÉBEC (CNB 2010) ET DOIT ÊTRE FAITE PAR DES VENTILATEURS DE TOITURE EN NOMBRE SUFFISANT.
-PRÉVOIR LES SORTIES DES HOTTES, SÉCHEUSES, VENTILATEUR MÉCANIQUE ET LES ENTRÉES ET SORTIES POUR LES ÉCHANGEURS D'AIR.

3-FENÊTRES DES CHAMBRES
-LE FOURNISSEUR DEVRA S'ASSURER QUE LES FENÊTRES DE CHAMBRE SOIENT CONFORMENT À LA LOI "EGRESS".

4-ÉLECTRICITÉ
-LA POSITION FINALE DES PANNEAUX ÉLECTRIQUES SERA DÉTERMINÉE SUR LE CHANTIER.

5-PROTECTION INCENDIE
- SYSTÈME D'ALARME INCENDIE SELON L'Art.: 9.10.18.2.5 DU CNB.
-LES DECLENCHEURS MANUELS DOIVENT ÊTRE INSTALÉS SELON LES PRÉSCRIPTIONS DU CNB 3.2.4.17

-5-PLOMBERIE
-PRÉVOIR UN PUISARD DE RETENUE AVEC POMPE ÉLÉVATOIRE SELON L' Art.9.14.5 DU CNB.

NOTES GENERALES :

L'ENTREPRENEUR DEVRA VERIFIER TOUTES LES DIMENSIONS, MESURES, PLANS ET SPECIFICATIONS AINSI QUE L'ETAT DES

LIEUX, ET DOIT FAIRE PART A L'ARCHITECTE DE TOUTES ERREURS, ANOMALIES OU OMISSIONS AUX PLANS AVANT LE DEBUT DES TRAVAUX.

L'ENTREPRENEUR EST RESPONSABLE DE L'EXECUTION DE TOUS MENUS TRAVAUX QUI NE SERAIENT PAS SPECIFIES AUX PLANS MAIS QUI SONT USUELS ET NECESSAIRES AU PARACHEVEMENT DES TRAVAUX, AFIN DE RENDRE LES TRAVAUX CONFORMES A L'USAGE AUXQUELS ILS SONT DESTINES.

TOUS LES EQUIVALENTS PROPOSES DOIVENT ETRES DE QUALITE EGALE OU SUPERIEURE AUX SPECIFICATIONS ET DOIVENT ETRE APPROUVES PAR L'ARCHITECTE.

TOUS LES PLANS DOIVENT ETRE LUS EN CONJONCTION AVEC LES PLANS EMIS PAR LES INGENIEURS EN ELECTRICITE, STRUCTURE ET MECANIQUE.

L'ENTREPRENEUR NE DOIT JAMAIS MESURER DIRECTEMENT SUR LES PLANS ET TOUJOURS SE REFERER AUX COTES.

L'ENTREPRENEUR DOIT RAMASSER ET ENLEVER LES DECHETS ET DOIT NETTOYER LES LOCAUX AVANT DE TERMINER SON CONTRAT.

L'ENTREPRENEUR DOIT REPARER TOUTES LES SURFACES EXISTANTES @ REPEINDRE OU RENOVER.

TOUS LES MATERIAUX DOIVENT ETRES INSTALLES SELON LES INSTRUCTIONS ECRITES DE LEUR FABRICANT.

NO	DATE	MODIFICATIONS	REPÈRES
03	19/02/19	ÉMIS POUR PERMIS	
02	30/01/19	ÉMIS POUR PERMIS	
01	23/08/18	ÉMIS POUR PERMIS	

NOTES IMPORTANTES

-VÉRIFIER LES CONDITIONS EXISTANTES SUR LE CHANTIER ET AJUSTER AU BESOIN.
TOUS LES TRAVAUX SERONT EXÉCUTÉS :

- SELON LES STANDARDS ÉTABLIS ET CONFORMÉMENT AUX EXIGENCES DES CODES EN VIGUEUR;
- SELON LES RÈGLES DE L'ART;
- S'IL Y A LIEU EN CONFORMITÉ AVEC LES RECOMMENDATIONS DES FABRICANTS ET DE L'INGÉNIEUR.

-TOUS LES ÉLÉMENTS DE STRUCTURES DEVRONT ÊTRE APROUVÉ PAR L'INGÉNIEUR DES FOURNISSEURS

-LES COTES ONT PRIORITÉ SUR LES DESSINS ET LES MESURES PRISES À L'ÉCHELLE

GROUPE AGC
514.692.0626
438-288-0999
INFO@GROUPEAGC.COM
WWW.GROUPEAGC.COM

Conception architecturale
MARC POIRIER
a-r-c-h-i-t-e-c-t-u-r-e
43 ave de Monfleur
Candiac
J5R 3P4, (514)923-7701
mpoirier@conceptmpdesign.com

PROJET:
16 LOGEMENTS
ST-JEAN-SUR-RICHELIEU

CLIENT:
CHRISTIAN BOIRE

PROJET:
171116

TITRE DU DESSIN:
PLAN DE TOITURE

19/02/2019	M.C.	A9
3/16"= 1'-0"	Y.P.	

SCEAU:

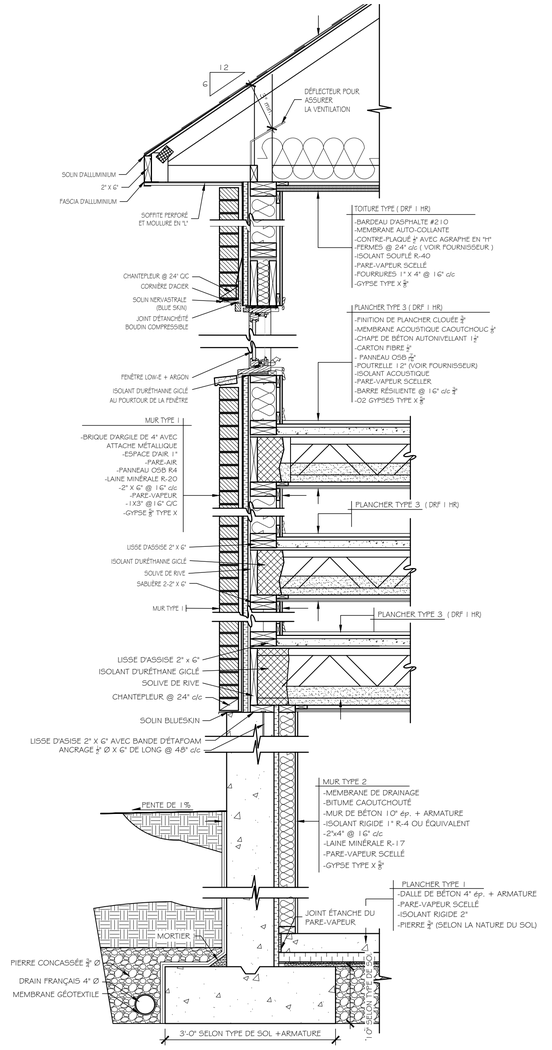

01 A10 COUPE DE MUR EXTERIEUR (MAÇONNERIE)
Échelle: 3/4"= 1'-0"

NOTE:
L'ESPACE COMPRIS ENTRE LA PARTIE SUPÉRIEURE DU MUR ET LA SOUS-FACE DU PLANCHER DOIT ÊTRE CALFEUTRÉ AU MOYEN D'UN MATÉRIAU INCOMBUSTIBLE AFIN D'EMPÊCHER LA FUMÉE OU LES FLAMMES DE CONTOURNER LA SÉPARATION COUPE-FEU.

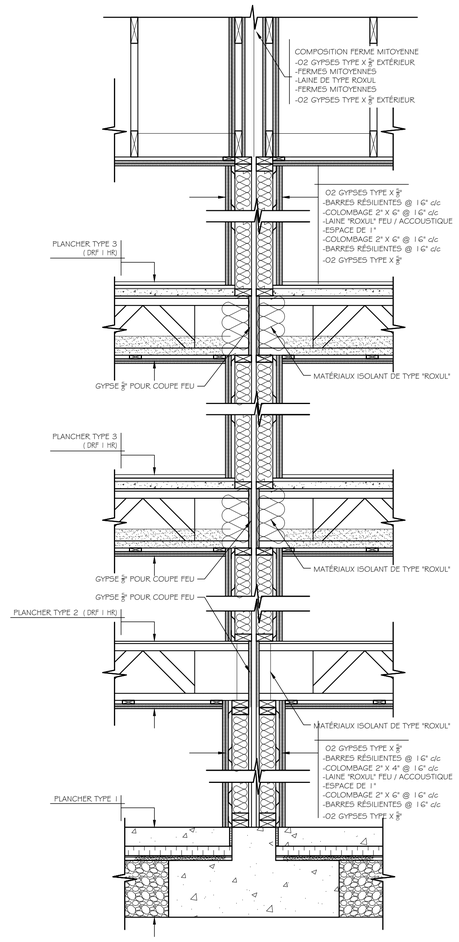

02 A10 COUPE DE MUR MITOYEN (C-a)
Échelle: 3/4"= 1'-0"

NOTE:
L'ESPACE COMPRIS ENTRE LA PARTIE SUPÉRIEURE DU MUR ET LA SOUS-FACE DU PLANCHER DOIT ÊTRE CALFEUTRÉ AU MOYEN D'UN MATÉRIAU INCOMBUSTIBLE AFIN D'EMPÊCHER LA FUMÉE OU LES FLAMMES DE CONTOURNER LA SÉPARATION COUPE-FEU.

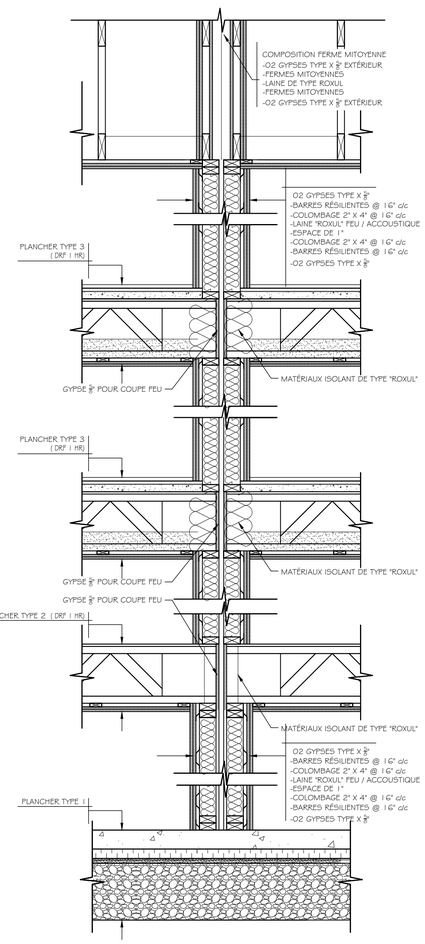

03 A10 COUPE DE MUR MITOYEN (C-b)
Échelle: 3/4"= 1'-0"

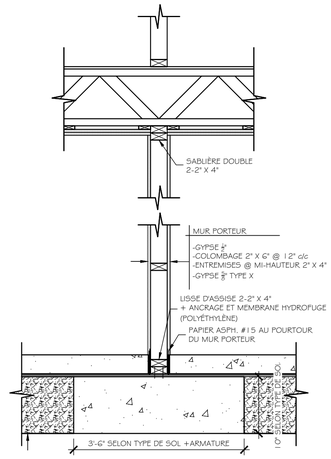

04 A10 COUPE DE MUR PORTEUR
Échelle: 3/4"= 1'-0"

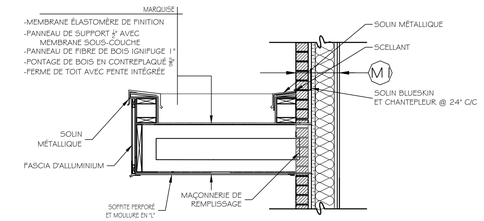

05 A10 DÉTAIL DE LA MARQUISE
Échelle: 3/4"= 1'-0"

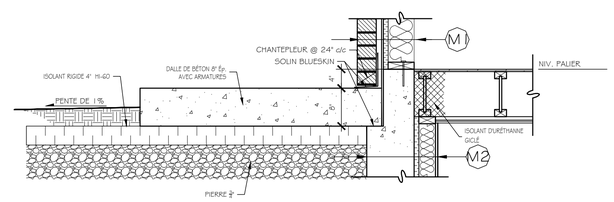

06 A10 DÉTAIL DU PERRON AVANT
Échelle: 3/4"= 1'-0"

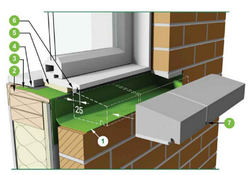

1. Solin membrané installé sous l'appui en maçonnerie jointoyée, avec retour de 50 mm mininum à l'arrière ainsi qu'à chaque extrémité.
2. Appui incliné
3. Solin membrané, chevauchement sur le pare-intempérie de 100 mm
4. Pare-vapeur scellé avec un produit d'étanchéité au-dessus du solin membrané et
5. sceller au polyuréthanne à basse densité avec la fenêtre.
6. Produit d'étanchéité et fond de joint au périmètre
7. Chantepleure

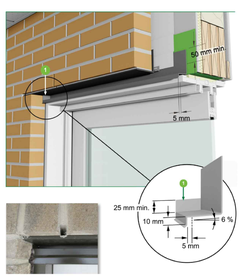

Solin de tête - Parement de vinyle ou d'aluminium

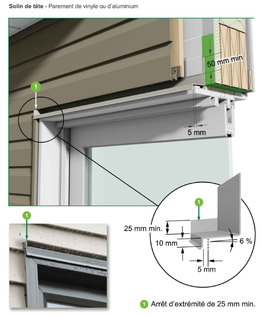

1. Arrêt d'extrémité de 25 mm min.

08 A10 DÉTAIL D'ÉTANCHÉITÉ DES FENÊTRES
Échelle: 1"= 1'-0"

Solins des balcons en contreplaqué recouvert de fibre de verre.
Parement de maçonnerie

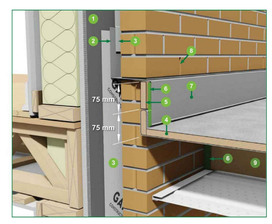

1. Panneau de support
2. Solin posé sous le pare-intempéries
3. Pare-intempéries
4. Plateforme avec dosseret : contreplaqué 19 mm recouvert de fibre de verre
5. Contreplaqué 19 mm, continus
6. Solin de base
7. Contre-solin métallique noyé dans le mortier
8. Chantepleure à 800 mm c/c
9. Ancrage du balcon, *(voir fig. 9.26.4.1. - 01.5)*

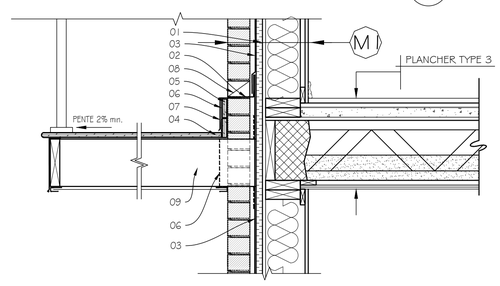

09 A10 DÉTAIL DES BALCONS AVANT
Référence GCR

Ancrage des balcons, parement de maçonnerie

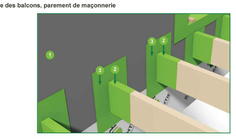

1. Panneau de support
2. Solin de base sur chaque solive avec
3. retour sur le panneau de suppport

NOTES GÉNÉRALES :

L'ENTREPRENEUR DEVRA VÉRIFIER TOUTES LES DIMENSIONS, MESURES, PLANS ET SPÉCIFICATIONS AINSI QUE L'ÉTAT DES

LIEUX, ET DOIT FAIRE PART A L'ARCHITECTE DE TOUTES ERREURS, ANOMALIES OU OMISSIONS AUX PLANS AVANT LE DÉBUT DES TRAVAUX.

L'ENTREPRENEUR EST RESPONSABLE DE L'EXÉCUTION DE TOUS MENUS TRAVAUX QUI NE SERAIENT PAS SPÉCIFIÉS AUX PLANS MAIS QUI SONT USUELS ET NÉCESSAIRES AU PARACHEVEMENT DES TRAVAUX, AFIN DE RENDRE LES TRAVAUX CONFORMES À L'USAGE AUXQUELS ILS SONT DESTINÉS.

TOUS LES ÉQUIVALENTS PROPOSÉS DOIVENT ÊTRES DE QUALITÉ ÉGALE OU SUPÉRIEURE AUX SPÉCIFICATIONS ET DOIVENT ÊTRE APPROUVÉS PAR L'ARCHITECTE.

TOUS LES PLANS DOIVENT ÊTRE LUS EN CONJONCTION AVEC LES PLANS ÉMIS PAR LES INGÉNIEURS EN ÉLECTRICITÉ, STRUCTURE ET MÉCANIQUE.

L'ENTREPRENEUR NE DOIT JAMAIS MESURER DIRECTEMENT SUR LES PLANS ET TOUJOURS SE RÉFÉRER AUX COTES.

L'ENTREPRENEUR DOIT RAMASSER ET ENLEVER LES DÉCHETS ET DOIT NETTOYER LES LOCAUX AVANT DE TERMINER SON CONTRAT.

L'ENTREPRENEUR DOIT RÉPARER TOUTES LES SURFACES EXISTANTES @ REPEINDRE OU RENOVER.

TOUS LES MATÉRIAUX DOIVENT ÊTRES INSTALLÉS SELON LES INSTRUCTIONS ÉCRITES DE LEUR FABRICANT.

NO	DATE	MODIFICATIONS	REPÈRES
03	19/02/19	ÉMIS POUR PERMIS	
02	30/01/19	ÉMIS POUR PERMIS	
01	23/08/18	ÉMIS POUR PERMIS	

NOTES IMPORTANTES

-VÉRIFIER LES CONDITIONS EXISTANTES SUR LE CHANTIER ET AJUSTER AU BESOIN.
TOUS LES TRAVAUX SERONT EXÉCUTÉS :

- SELON LES STANDARDS ÉTABLIS ET CONFORMÉMENT AUX EXIGENCES DES CODES EN VIGUEUR;
- SELON LES RÈGLES DE L'ART;
- S'IL Y A LIEUX EN CONFORMITÉ AVEC LES RECOMMENDATIONS DES FABRICANTS ET DE L'INGÉNEUR.

-TOUS LES ÉLÉMENTS DE STRUCTURES DEVRONT ÊTRE APROUVÉ PAR L'INGÉNEUR DES FOURNISSEURS

-LES COTES ONT PRIORITÉ SUR LES DESSINS ET LES MESURES PRISES À L'ÉCHELLE

GROUPE AGC
514.692.0626 438-288-0999
INFO@GROUPEAGC.COM
WWW.GROUPEAGC.COM

Conception architecturale
MARC POIRIER
a-r-c-h-i-t-e-c-t-u-r-e
43 ave de Monfleur
Candiac
J5R 3P4. (514)923-7701
mpoirier@conceptmpdesign.com

PROJET:
16 LOGEMENTS
ST-JEAN-SUR-RICHELIEU

CLIENT:
CHRISTIAN BOIRE

PROJET
171116

TITRE DU DESSIN
PLAN DE TOITURE

DATE	DESSINÉ	FEUILLE
19/02/2019	M.C.	A10
ÉCHELLE: INDIQUÉE	VÉRIFIÉ: Y.P.	

SCEAU: